



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 MARS 2013

*Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/*

Le jeudi 14 mars 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 7 mars 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI

Je vous prie d'excuser un certain nombre de nos collègues qui ont des problèmes de santé, quelquefois passagers, quelquefois plus importants, et qui s'absenteront peut-être un peu plus longtemps que ce qui était initialement prévu. En tout cas, on souhaite à tous un prompt rétablissement.

Je demande à Laurence RESTORI-MARIN de nous faire un exposé sur le Bus-Tram pour vous donner les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée récemment et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Mme RESTORI- MARIN

Je vous remercie. Effectivement nous sommes à une étape décisive du projet de Bus-Tram entre Antibes et Sophia Antipolis puisque l'enquête publique qui s'est déroulée du mois de décembre au mois de janvier s'est terminée ; que les populations, les associations, les riverains ont pu s'exprimer et que le commissaire-enquêteur qui a assuré cette enquête, qui l'a assurée de façon très présente puisque il a fait 9 permanences sur les 4 communes concernées par le projet puisque au-delà d'Antibes, il y a aussi Valbonne, Vallauris et Biot, a pu rendre ses conclusions. Et il nous a fait l'immense joie de rendre des conclusions très positives pour le projet puisque il a, on le verra plus tard, émis un avis favorable sans réserve.

Donc en fait nous profitons de la délibération que vous allez examiner dans le cadre du plan local d'urbanisme d'Antibes pour vous faire cette présentation puisque, dans le cadre de cette enquête publique, a été soumis aussi au public la nécessité de modifier le PLU d'Antibes sur les espaces boisés classés.

Comme vous le voyez, le projet — c'est un rappel, vous le connaissez bien – le projet traverse des espaces boisés classés sur la partie Valmasque, ici, et une petite partie d'espaces boisés classés sur le square Cerruti, ici. Et donc il a fallu soumettre à l'enquête publique la modification du PLU d'Antibes pour supprimer ces espaces boisés classés le temps de faire le projet et puis de modifier le règlement d'urbanisme.

Le projet de bus à haut niveau de service, le Bus-Tram, a d'autres ambitions que de simples lignes de bus : il va permettre aussi de développer la marche et le vélo ; les stationnements aux abords de ce projet ; de retravailler l'insertion urbaine, la qualité paysagère des espaces traversés ; un gros travail aussi sur les réseaux, les réseaux humides et les réseaux secs qui sont souvent en sous-sol, que personne ne voit, mais qui nous sont bien utiles parce qu'ils nous permettent de vivre dans un espace sain puisque on parle ici d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et puis aussi de tout ce qui est électricité, eau potable... Donc ce projet qui va faire 10 km, est l'occasion aussi de retravailler les réseaux qui se trouvent sous le passage du Bus – Tram.

Donc avant d'arriver à l'enquête publique, le projet de Bus – Tram a été soumis d'abord à la Commission des sites et des paysages puisque lorsque, comme ça concernait les espaces boisés classés, on était tenus d'aller devant cette Commission qui a émis un avis favorable aux propositions de suppression d'espaces boisés classés. Il a été soumis aussi aux personnes publiques associées dans le cadre de cette mise en compatibilité des PLU. Il a reçu un avis favorable du Ministère parce que ce projet inclut aussi les modifications des bretelles d'autoroute de l'A8 : la sortie antiboise va être totalement reprise pour supprimer les congestions que vous connaissez pour ceux qui pratiquent l'autoroute lorsque vous venez de la direction de Nice pour sortir sur Antibes et donc ce projet va permettre de fluidifier ce secteur et d'améliorer les temps de parcours aussi pour la circulation générale.

Et il avait été aussi soumis à l'Autorité environnementale, avant encore d'aller à l'enquête publique, parce que cette enquête publique porte aussi sur les impacts environnementaux du projet et donc une étude d'impact assez conséquente a été réalisée et a été soumise à la DREAL (c'est l'Autorité environnementale qui s'exprime sur l'environnement, les milieux naturels et les questions acoustiques), à la DDTM, ex DDE, qui s'exprime sur l'hydraulique, le défrichement, le transport et la mobilité, à la DRAC, qui s'occupe du patrimoine et de l'archéologie, ainsi qu'à l'Architecte des Bâtiments de France ; au service départemental d'incendie et de secours et au Conseil général au titre des infrastructures de la voirie, du transport, du parc naturel départemental.

Donc tous ces services ont été consultés par la Préfecture. Ils ont émis des avis positifs pour le projet avec des recommandations et l'Autorité environnementale a réuni l'ensemble de ces avis et s'est exprimée sur le sujet. Et là c'est déjà une étape fondamentale avant d'aller à l'enquête publique car l'avis de l'Autorité environnementale est extrêmement pesant dans les décisions et souvent dans l'expression des commissaires-enquêteurs ; Elle conclut que le projet permet la réalisation d'un axe qui structurera le système de transports en commun à l'échelle de l'agglomération d'Antibes — Sophia Antipolis. À ce titre, le projet présente un impact positif à la fois en termes de développement urbain durable et en termes d'environnement : air, santé, bruit, gestion économe de l'espace. Cet effet positif est amplifié par la synergie et la cohérence avec d'autres projets en cours ou à venir, comme le pôle d'échanges d'Antibes.

Donc il est certain que l'avis de l'Autorité environnementale a beaucoup pesé dans le positionnement du commissaire-enquêteur.

Donc l'enquête publique s'est déroulée, le dossier a été mis sur le site Internet de la CASA. Pour anecdote, je le dis quand même : il y a eu 2 500 consultations sur ce document, ce qui est quand même extrêmement important et ce qui montre bien aussi que le mode de consultation Internet est un mode qui se développe vraiment, auprès de nos citoyens ou, comme pour Antibes, auprès des populations qui ne sont souvent pas présentes au moment de l'enquête, parce qu'il y a quand même des résidences secondaires, et qui peuvent s'exprimer ou prendre connaissance du projet même s'ils sont à Dijon ou à Paris grâce à Internet.

Les permanences du commissaire-enquêteur ont été fort fructueuses pour Antibes puisqu'il n'a pas eu une seconde à lui. Un petit peu moins à Biot et pas du tout à Valbonne et Vallauris. Il n'y a pas eu de personnes qui sont venues se présenter auprès du commissaire-enquêteur et ça s'est traduit dans les avis qui ont été rendus ou dans le registre ou par les lettres qui ont été reçues par le commissaire-enquêteur.

Il a rendu son avis. Vous pouvez trouver l'avis complet du commissaire-enquêteur sur le site du pdu-casa.fr. Là il y a absolument tout son avis qui est quand même conséquent et il a répertorié toutes les demandes, toutes les observations qui ont été faites dans le cadre de l'enquête publique. Alors je vous dis « toutes », en même temps vous avez vu, ce ne sont pas des milliards non plus puisque ça tourne autour de 130 expressions, que ça soit dans le registre ou par lettre, parfois en doublon d'ailleurs. Et il a répondu point par point aux observations les plus fréquentes qui sont revenues qui concernaient des demandes de précisions de l'impact du projet sur les parcelles des riverains.

Il a répondu sur les questions soulevées sur le stationnement, sur la présence d'un site propre, pourquoi on réservait des espaces spécifiquement pour les lignes de bus. Il a répondu à la question des ruptures de charge. C'est vrai que certaines personnes ou associations auraient souhaité que le Bus-Tram aille plus loin, aille jusqu'à la place de Gaulle, aille jusqu'à la gare routière de Valbonne Sophia Antipolis, aille

jusqu'à la zone Saint Bernard à Vallauris. Ces personnes-là s'inquiétaient en disant : si j'arrive au campus Sophia Tech, et que je veux aller jusqu'à la gare Sophia Antipolis, comment je fais. Donc il a répondu aussi à ces questionnements.

Il y a aussi des observations sur la phase travaux, des commerçants qui ont dit : mais que va-t-il se passer pendant qu'il y aura des travaux devant mon commerce ? Donc le commissaire-enquêteur a aussi répondu à ces questions. Et sur la prise en compte de façon assez importante des personnes à mobilité réduite.

Donc voilà les observations qui ont été le plus exprimées et sur lesquelles le commissaire-enquêteur a apporté des éléments de réponse.

Sur les précisions du projet, il a renvoyé à la future enquête parcellaire qui sera réalisée dans les mois à venir. C'est dans ce cadre-là qu'il y aura des précisions très fines d'impact du projet sur les parcelles éventuelles riveraines au projet.

Sur le stationnement, il a expliqué que, certes le projet supprimé du stationnement qui était le long des voies, mais il créait beaucoup de stationnements en poche. Donc, au final, au total, il y a plus de stationnements après le projet qu'actuellement.

Sur le site propre, il a exprimé qu'il fallait faire un site propre sur tout le long du trajet puisque c'est l'objet même du projet.

Sur les ruptures de charge, il nous a grandement invités à faire une phase 2 du Bus-Tram.

Sur la phase travaux, il y aura un travail très précis avec chaque riverain pour préserver les entrées et sorties et les accès clientèle et sur les personnes à mobilité réduite, il nous a demandé de travailler avec les associations qui sont spécialisées dans ce domaine.

Il a considéré que le dossier d'enquête était de qualité, c'est-à-dire qu'il permettait aux populations de prendre connaissance du projet dans toutes ses dimensions. Il a considéré aussi que la CASA avait fait un choix qui était pertinent sur la réorganisation du transport en commençant par cet axe majeur entre Antibes et Sophia parce que c'est un axe qui va permettre aussi un développement urbain des territoires traversés.

Il a aussi considéré que le choix de la CASA de faire un bus à haut niveau de service, était un choix pertinent. Toutefois, il souhaite que soit prise en compte une évolution possible dans l'avenir vers un tramway parce qu'un bus à haut niveau de service est un service qui va offrir les mêmes qualités de confort, d'information et de sécurité qu'un tramway. Par contre, il n'offre pas la même capacité. On ne pourra pas transporter autant de personnes que pourra le faire un tramway. Sauf qu'aujourd'hui, ces besoins de capacité ne sont pas à l'échelle d'un tramway. Dans quinze ou vingt ans, les choses pourront être différentes. Et comme il y a des travaux lourds en matière d'infrastructures, il nous a dit : soyez vigilants à ce que les choix techniques que vous faites, soient compatibles avec un futur tramway.

Il considère que le projet aussi permet d'inciter à un moindre recours à la voiture individuelle et donc de réduire aussi l'embolie de la circulation routière et la pollution atmosphérique. Aussi parce qu'il y a ce projet de sortie autoroutière qui va limiter la congestion automobile. Et que le projet méritera, dans un délai raisonnable, une extension du site propre sur Sophia.

Donc je vous ai dit que le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable sans réserve. En revanche, il fait des recommandations, donc juridiquement ça n'a pas le même impact. Toutefois, il est préférable de s'y tenir et il demande une attention vraiment particulière sur la protection des espèces animales et végétales puisque nous traversons le parc Départemental de la Brague et nous franchissons la Valmasque.

Il demande aussi que soit étudiée la protection du patrimoine et la requalification des espaces urbains ou paysagers aux abords de la ligne : c'est notamment l'aqueduc romain qui se trouve au nord d'Antibes qui préoccupait le commissaire-enquêteur, et ça avec la Ville d'Antibes nous sommes en cours de travail sur ces sujets-là : espèces naturelles et protection du patrimoine.

Il a aussi demandé dans le cadre de la mise en conformité des PLU d'être très vigilant sur les espèces végétales, et pour les espèces boisées classées, vous le verrez dans les modifications du PLU d'Antibes, nous avons pris des emprises assez larges parce que lorsque le Bus-Tram va devoir se faire, il va y avoir une phase travaux et nous souhaitons annoncer la couleur, dire exactement aux personnes qui étaient consultées, l'impact que le projet allait avoir en phase travaux sur les espaces boisés. En phase travaux, l'impact est plus important parce qu'il va y avoir des machines, il va y avoir des matériaux que nous allons devoir amener à côté de la partie qui sera réalisée pour le Bus-Tram.

Donc le commissaire-enquêteur nous dit que lorsque vous partirez, lorsque vous aurez fini, il n'y aura plus que 7 mètres de voies pour le Bus-Tram plus 3 mètres de voie pour les piétons et les vélos, tous les autres espaces que vous aviez sortis de l'espace boisé classé pour faire les travaux, ce serait bien que les communes les remettent en espaces boisés classés – ce qui voudra dire une nouvelle révision du PLU pour recréer des espaces boisés classés autour de cet équipement pour préserver les espaces dans le futur.

Nous remercions beaucoup le commissaire-enquêteur, bien sûr, et puis aussi toutes les personnes qui se sont déplacées, qui se sont exprimées durant cette enquête.

Le début des travaux quoi qu'il advienne, ce sont des discussions qui sont en cours sur le phasage des travaux et on travaillera avec les services de la Ville et puis tous les maires concernés par le projet, mais le début des travaux, comme souhaité par M. LEONETTI, commencera par le secteur de l'autoroute parce qu'il va permettre aussi de faire ces améliorations de circulation générale qui sont tant attendues par toutes les personnes qui fréquentent le site.

Donc vous le voyez ici, c'est une photo montage : ici vous voyez l'autoroute. Aujourd'hui, lorsque vous sortez de l'autoroute, on vous envoie sur le giratoire des Trois Moulins, et puis soit vous allez sur Sophia, soit vous partez vers les Trois Moulins. Demain, avec le projet de Bus-Tram, lorsque vous arriverez de l'autoroute, vous passerez sous une trémie là directement pour aller vers Sophia, donc vous ne viendrez plus encombrer ce giratoire. Ou alors, si vous voulez aller sur les Trois Moulins, vous prendrez la même direction que la sortie antiboise, et au lieu de tourner à droite pour retourner sur Antibes, vous irez tout droit pour venir vous connecter sur les Trois Moulins.

Donc le giratoire des Trois Moulins va être complètement allégé du trafic du matin et de la congestion qui se fait ici qui fait qu'il y a des remontées de queue sur l'autoroute qui congestionnent même au-delà avant le péage, donc il y a des problèmes de sécurité majeurs sur l'autoroute.

Le Bus-Tram ne vient embêter personne parce qu'il a fait le choix de venir passer en aérien. Il s'est fabriqué des ailes et il va passer au-dessus du giratoire des Trois Moulins pour venir desservir la salle omnisports qui va bientôt ouvrir sur les Trois Moulins. Du côté façade est, donc ici vous voyez une voie qui n'existe pas aujourd'hui et qui sera créée spécifiquement pour le Bus-Tram, pour les vélos et les piétons.

M. LEONETTI

Merci Mme RESTORI.

[Applaudissements]

C'est important d'avoir un commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable sans réserve. Ça veut dire des choses, et je le redis aux services, que le travail a été bien fait et que globalement l'ensemble des riverains ou des citoyens considèrent que le tracé et le projet est opportun.

Néanmoins, il n'est pas question de passer en force et on sait maintenant qu'on va rentrer dans ce qu'on appelle l'enquête parcellaire. Et donc espace par espace, on va définir, alors maintenant au demi-mètre près, comment l'impact du Bus-Tram va exister, en sachant qu'il y a deux évolutions nécessaires : une qui bien sûr vers Sophia Antipolis qui boucle le Bus-Tram, mais une aussi vers le centre d'Antibes et de Juan-les-Pins qui doit se prolonger au-delà de la plateforme multimodale en cours de construction.

L'élément qu'est majeur, c'est bien sûr la traversée de La Valmasque pour aller rejoindre le campus universitaire et il n'y a pas d'autres solutions que de traverser l'espace classé boisé. La négociation qui a été la nôtre a été que seuls les transports en commun passeront au travers de l'espace de la Valmasque et qu'il n'y aura aucun véhicule à moteur qui pourront, en dehors du Bus-Tram, des vélos et des modes doux, relier l'espace des Trois Moulins jusqu'à Saint-Philippe et le campus. Il y a environ 1,3 km, donc c'est important qu'on ait un espace de déambulation. Il est important aussi qu'on ait une organisation des modes doux et en particulier du mode du vélo.

Après, sur la restitution des espaces classés boisés après les travaux, c'est une recommandation qui me paraît une évidence. On prend juste ce qui est nécessaire pour l'impact de la traversée et ensuite on restitue l'ensemble qui a été utilisé pour restituer l'espace classé boisé.

Sur l'enquête parcellaire, on a un peu de temps, d'une part parce que les travaux commencent aux deux extrémités. D'abord, les travaux commencent sur la plateforme multimodale, vous l'avez tous vu ou subi, et donc là on devrait avoir une amélioration du trafic au fur et à mesure du chantier puisque en mars, on a deux voies sur l'avenue de Nice et en mai on aura un rétablissement des deux voies sur l'avenue Jules Grec. Et donc, avant la saison estivale, on se retrouvera avec des flux de circulation qui seront en capacité supérieure à celle que l'on connaît aujourd'hui.

Ensuite, on va dire les points les plus compliqués du Bus-Tram, sont bien sûr avenue Jules Grec, et la baïonnette de la Sarrazine. Donc sur ce plan, nous avons nous proposé, à l'inverse du commissaire-enquêteur d'ailleurs qui va plus loin que nous, qu'il y ait dans certaines zones qu'une voie en site propre montante, et pas de voie en site propre descendante. Je continue à penser que, dans l'immédiat, ce n'est pas nécessaire de faire autrement d'un parcours que vous connaissez tous, que moi je connais depuis des années et plusieurs fois par jour, et je constate que l'embouteillage existe quand on remonte de l'avenue Jules Grec vers Saint-Claude et exceptionnellement dans l'autre sens. Donc ce n'est pas la peine d'avoir des impacts négatifs sur les habitations si ça n'est pas strictement nécessaire.

Enfin, sur l'avenue Jules Grec aussi, nous sommes de réflexion en site propre qui permettrait l'écoulement des véhicules sur une seule voie et on voit bien que ça crée un certain nombre de contraintes et d'embouteillages. Sur ce point aussi, je pense que, sans renoncer à l'idée du site propre sur l'ensemble du trajet, ça n'est ni urgent ni nécessaire de mettre l'avenue Jules Grec avec un site propre immédiat parce que là aussi, en dehors des stationnements en double file qui j'espère vont cesser avec la nouvelle organisation, je n'ai jamais connu d'embouteillages sur l'avenue Jules Grec, ni dans le bus, ni dans un véhicule. Donc je pense que ce sont des démarches qu'il faut effectuer de manière très progressive et différée.

Voilà donc, nous attaquons maintenant donc cette enquête parcellaire, avec l'idée qu'il faut finir la plateforme multimodale dans le premier semestre de 2014, mais attaquer les travaux sur la zone la plus embouteillée et la plus pénalisante pour les Antibois comme pour les Sophiapolitains, qui sont souvent et quelquefois les mêmes, la zone du nœud autoroutier qui permettra de désengorger l'ensemble et là, évidemment, c'est nécessaire qu'il y ait un site propre sur l'ensemble du trajet.

Pas d'intervention ? Il y a une délibération qui demande de mettre en conformité notre PLU, comme la Ville de Biot, pour accepter les conclusions du commissaire-enquêteur. Donc sauf si c'est très particulier, je vous propose d'intervenir lors de cette délibération, même si vous n'êtes pas inscrits. Ça nous permettra de revenir, mais je pensais qu'il fallait que l'ensemble du projet soit établi et surtout que l'annonce vous soit faite de l'avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur.

Alors maintenant nous allons commencer. Vous êtes d'accord, on intervient tout à l'heure tous ?

Je demande à Eric PAUGET de faire l'appel.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER, M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR, M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques GENTE, Mme Monique CANOVA à M. André-Luc SEITHER, M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN, Mme Yvette MEUNIER à Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI, Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD, Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET, Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Angèle MURATORI, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER, Mlle Pierrette RAVEL

Présents : 30 / procurations : 13 / absents : 6

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL — PROCES VERBAL DU 20 DECEMBRE 2012 — ADOPTION

M. LEONETTI

Pas d'intervention particulière ? Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE — DECISIONS — COMPTE RENDU

M. LEONETTI

« La Gauche et l'Écologie » pour Antibes Juan-les-Pins.

M. PIEL

Au sujet de l'arrêté n°4, qui concerne un péril en la demeure dans des logements qui sont juste à côté, rue de l'horloge. Cette situation mérite effectivement une intervention rapide et efficace. Cela paraît compliqué car le propriétaire d'une partie de l'immeuble semble difficile à identifier mais cela ne doit pas se faire au détriment des locataires.

D'une part, il y a toujours un logement habité actuellement, et franchement il suffisait de se rendre compte ces derniers jours de pluie que là aussi, il faut faire vite pour mettre la personne en sécurité. Quant à l'autre locataire évoqué dans l'arrêté, il est effectivement relogé aujourd'hui en mobil-home mais il semble qu'il doit quitter rapidement ce logement qu'il occupe, et j'insiste sur ce point, avec son épouse. Donc cette personne n'est pas seule. Car ce monsieur est marié, donc le fameux logement pérenne doit donc se faire pour Monsieur et Madame et ne peut donc se faire au foyer des Croûtons — qui je le rappelle est un foyer réservé aux travailleurs ou aux retraités immigrés. Ces personnes ont payé un loyer pendant plus de trente ans. Par la faute du propriétaire, ils se retrouvent sans logement, et en plus, on leur propose un relogement sans les

considérer. La loi doit s'appliquer dans sa totalité pendant toute la durée des travaux, au minimum pendant un an.

Il nous semble aussi, c'est un autre aspect, que la Commune devrait réfléchir à faire jouer le droit de préemption sur cet immeuble.

Quelques mots sur les marchés : une nouvelle fois, une flopée de marchés nous est proposée et dans ces marchés, beaucoup concernent des missions d'assistance, de coordination, de contrôle, etc. Le montant est non négligeable puisqu'il représente ce coup-ci, 120 000 euros.

Un exemple : a-t-on besoin de dépenser 23 400 euros pour une mission d'assistance, je cite : « pour la définition et la mise en place de restauration des pinèdes ». N'avons-nous pas une équipe de jardiniers très compétente qui pourrait faire ce travail ? Voilà, c'était juste un exemple mais je crois significatif. Merci.

M. LEONETTI

Alors sur la première partie M. PIEL, je partage en grande partie de ce que vous avez dit. C'est le devoir du propriétaire, mais comme vous l'avez constaté il est difficile à identifier. Nous, nous avons le devoir de reloger ces personnes puisque c'est même plus un problème de sanitaire et de péril imminent. Donc bien sûr nous avons donné les instructions pour que ces personnes soient relogées — je dirais de manière décente et pérenne —, parce que je vois mal comment la situation pourrait s'éclaircir dans les semaines ou les mois qui viennent.

Le deuxième point c'est que, bien entendu, la Ville là est en train de se substituer au devoir du propriétaire et plutôt que d'envisager une préemption en cas de vente, je pense qu'il faut faire une déclaration d'utilité publique et faire rentrer cet espace dans le giron de la Ville pour pouvoir avoir la prise sur les décisions concernant la réhabilitation de ce lieu qui risque de se dégrader au fil du temps si nous n'y prenons pas garde.

Bien entendu, j'ai aussi saisi le Services des Affaires juridiques de la Ville pour que nous puissions nous retourner contre le propriétaire défaillant, et comme il semblerait que nous soyons dans une succession, qu'il y a renoncement de succession, à ce moment-là, le bien deviendrait sans propriétaire et pourrait être à ce moment-là annexé au patrimoine de la Ville.

Donc croyez bien que je partage tous les points de vue que vous avez évoqués sur le dossier.

En ce qui concerne les missions d'assistance, il y a deux dossiers qui sont un peu complexes. Je me suis intéressé, comme vous, à savoir si à l'intérieur de la Ville les services pouvaient faire les études nécessaires mais on s'aperçoit que lorsque le dossier devient un dossier, je dirais ministériel, comme la réhabilitation de la Pinède, on ne peut pas se contenter d'une qualification si experte soit-elle, qui se limite à l'entretien ou à la qualité de la Pinède. Nous sommes dans un espace classé, soumis à la Commission des sites et l'Architecte des Bâtiments de France. La réhabilitation donc doit se faire dans ce contexte de développement durable. Les pins de la Pinède apparaissent comme l'élément primordial, quelquefois mal ressenti d'ailleurs par l'ensemble de nos concitoyens qui aimeraient plutôt qu'on ait un gazon anglais plutôt que de la restitution authentique d'une pinède plantée en grande partie sur de la terre alluviale et du sable. Et donc il faut qu'on trouve une compatibilité entre l'attractivité de la qualité visuelle et en même temps l'authenticité des espèces qui s'y développent et doivent continuer à s'y développer de manière harmonieuse.

En ce qui concerne les autres missions d'assistance, qu'il s'agisse de l'espace nautique, on voit bien que là aussi, on a besoin de travailler non seulement sur le technique en pointe sur les stades nautiques et on a aussi besoin de travailler sur les publics, leur fréquentation, l'organisation. Quel est le besoin exact aujourd'hui du stade nautique dans sa rénovation ? Est-ce qu'il faut faire un deuxième bassin de 50 m ? Un autre bassin de 25 m ? Est-ce qu'il faut couvrir tout ou partie des installations nouvelles qui vont être projetées ? Est-ce que les flux de population ont été modifiés avec la rénovation à Nice ou bien alors avec la création à Valbonne ? Tout ça ce sont des éléments qui en plus s'ajoutent à des comparaisons sur le plan national qui méritent quand même qu'on ait un bureau d'études.

Ce n'est pas le projet qui vous apparaît comme le projet le plus pertinent mais pour le stade nautique de Valbonne, on a pris un bureau d'études, on a fait une construction. Elle est assez satisfaisante pour les usagers.

Alors je sais bien que ce n'est pas votre optique mais c'est la mienne, de savoir comment on peut, lorsque l'ensemble de l'équipement est organisé, faire en sorte que le coût soit le moins cher possible pour le contribuable.

Voilà, j'espère vous avoir convaincu sur ces deux points. En tout cas, sur le premier, nous partageons les mêmes objectifs.

Pas de vote.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL — PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS — PROTOCOLE D'ACCORD — APPROBATION

M. LEONETTI

Vous le savez, depuis 2011, il est possible de participer à la couverture sociale et aux mutuelles des agents des collectivités territoriales. Nous avons donc entamé un dialogue avec les partenaires sociaux et nous avons, après avoir fait l'année dernière une aide substantielle sur les tickets restaurants, envisagé que ce soit cette cible-là qui soit la cible principale. Personne n'ignore en effet que, au-delà des personnes qui sont couvertes par la CMU ou l'AME, un certain nombre de salariés avec des revenus modestes renoncent aujourd'hui à acquérir une mutuelle et donc à se soigner correctement. Ou bien risquent de se trouver dans des situations, lorsqu'ils ont besoin d'une action de santé, d'avoir des prix qui dépassent les possibilités financières qui sont les leurs.

C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé de faire, à la fois sur la Communauté d'agglomération et sur la Ville d'Antibes, un protocole d'accord qui permet d'aider à l'acquisition de mutuelles. Il y a bien sûr un certain nombre de conditions : la première condition, c'est que la mutuelle doit être agréée ; la deuxième condition, c'est qu'elle se fait avec le quotient familial et il est logique que le cadre A ait un ou cinq euros par an et l'agent de catégorie C ait des aides pouvant aller jusqu'à vingt euros par mois.

Cet effort de la Ville d'Antibes est un effort qui se fait sur l'ensemble de ses fonctionnaires mais plus particulièrement sur ceux qui ont des revenus proches du SMIC. Il s'est fait l'année dernière à hauteur de 500 000 euros, et cette année à hauteur de 600 000 euros en année pleine.

Vous le savez tous, quelles que soient les politiques qui sont menées, elles ont entraîné un blocage de l'augmentation des salaires dans la fonction publique, et puisque nous avons la possibilité d'apporter une aide substantielle à ceux qui ont des revenus plus modestes, nous le faisons en ayant bien soin que ça n'impacte pas les budgets municipaux de manière importante, et en même temps que ça s'oriente vers ceux qui en ont le plus besoin. Pour dire les choses très simplement, c'est une aide qui tourne autour de 8 % de plus de salaire en avantages par an, ce qui est donc, sur les deux ans, une augmentation plus importante que le coût de la vie, et je connais suffisamment d'employés municipaux qui ont des revenus modestes pour savoir qu'ils vivent avec un certain nombre de difficultés.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette négociation avec l'ensemble des partenaires sociaux et que ce protocole soit harmonisé sur la CASA mais aussi sur d'autres communes.

Pas d'intervention, c'est plutôt bon signe. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité pour eux.

La délibération adoptée à l'unanimité.

*Arrivée de Madame Monique CANOVA – La procuration à Monsieur André – Luc SEITHER s'annule.
Présents : 31 / Procurations : 12 / Absents : 6*

M. LEONETTI

Sur les lois à la fois votées à la fois en 2011 et en 2012 concernant les infirmiers, il y a eu un certain nombre de modifications dont toutes tendent à faire en sorte que la précarité des emplois soit de moins en moins prégnante sur l'ensemble des salariés. C'est la raison pour laquelle, avec là une incidence financière extrêmement modeste, près de 60 000 euros par an, et avec les lois en référence qui ont été votées par le précédent gouvernement et par le gouvernement actuel, vous avez une modification des emplois permanents qui se réadaptent et qui permettent justement une stabilité des emplois précaires et en particulier des emplois à temps partiel.

Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire. Donc après le vote de mutualisation de moyens avec la CASA, le transfert du SPANC à Veolia puis les recommandations incessantes et de toute part pour réaliser des économies de fonctionnement, nous nous attendions enfin à une diminution programmée de la masse salariale via des départs à la retraite et non pas une stagnation des effectifs. Merci.

M. LEONETTI

C'est une application de la loi, M. MOLINE. Autant la délibération qui précède est une délibération dans laquelle il y a un coût certain et qui n'est pas obligatoire, autant celle là est une application qui s'impose. En même temps, ça ne veut pas dire qu'on a plus d'employés parce qu'on leur octroie plus de stabilité. Et vous le savez, par rapport au budget de la Ville, 60 000 euros dans l'année, nous avons Dieu merci fait d'autres économies qui nous permettent justement une stabilité des dépenses de fonctionnement qui tiennent à la fois, bien sûr sur les salaires comme on l'a dit, mais aussi sur la masse salariale et sur l'ensemble des autres possibilités de dépenses de fonctionnement.

Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, donc en effet nous pourrions nous satisfaire des termes de la délibération sur la résorption de certains emplois précaires même si la durée supérieure à 6 ans de CDD montre que la fonction publique est très en retard sur le Code du travail. En effet, 6 ans de contrats précaires pour envisager un CDI, je ne trouve pas cela très respectueux des salariés et c'est d'ailleurs encore un délai très, très long.

D'ailleurs, dans le tableau des effectifs, vous ne signalez pas le nombre d'emplois précaires qu'il reste. Pas d'information non plus donc sur le nombre de CDD inférieurs à 6 ans. Ce tableau des effectifs montre un effectif constant en nombre mais une disparition de 15 postes à temps complet et une augmentation de 23 temps non complets, dont 15 avec un temps inférieur à 50%. Le domaine culturel et de l'animation représentent une grande partie des emplois à temps non complet.

Il ne faudrait pas que la résorption de certains emplois précaires devienne un motif de multiplication des temps partiels non choisis.

M. LEONETTI

Ben évidemment, après avoir entendu M. MOLINE et Mme DUMAS, je trouve que la proposition que nous faisons est assez équilibrée puisque, oui il y a du temps partiel qui continue à exister. Les gens qui interviennent deux heures par jour, quelquefois aux Arcades, quelques heures par semaine, ce sont des temps partiels. Le fait de leur donner une stabilité ne veut pas dire pour autant qu'on va les mettre à temps plein. Le fait que nous ayons des emplois qui varient, et en particulier avec la mutualisation que l'on met en place avec la Communauté d'agglomération pour ne pas faire doublon et pour ne pas faire des tâches qui

seraient faites à la fois par l'un et par l'autre, cela va entraîner obligatoirement une stabilité, voire une baisse de la masse salariale telle qu'elle est contenue aujourd'hui.

Donc il n'y a pas d'incompatibilité entre cette application et le fait qu'on résorbe l'emploi précaire.

Enfin oui, il faut quelquefois plusieurs années pour être certain que telle activité culturelle aux Arcades d'enseignement de l'anglais, nécessite d'être pérenne et d'être reconduite de manière définitive. Je trouve que c'est un élément qui va dans le bon sens, qui protège mais qui en même temps ne met pas dans un carcan l'organisation d'une Ville qui a besoin aussi d'emplois précaires pour ajuster ses effectifs en cas de besoin.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

C'est juste une question parce que, précédemment, c'est-à-dire jusqu'à fin 2012, nous disposions, il y avait 5 emplois sur le SPANC. Son budget a été donc soldé puisque il est maintenant en DSP avec l'eau, avec l'assainissement, mais on ne retrouve nulle part ces 5 emplois. Voilà donc on aimerait bien savoir ce que sont devenus ces 5 emplois du SPANC qu'on aurait dû retrouver recasés dans d'autres services de la Ville.

M. LEONETTI

Écoutez, de mémoire je pense qu'ils ont tous été intégrés sauf un qui n'a pas souhaité poursuivre son activité. On a proposé aux cinq d'être intégrés dans la Ville d'Antibes, et je crois qu'il y en a 4 qui ont répondu favorablement si je me rappelle bien.

Bon alors cinq sur cinq.

Bien, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-5 - PLAGES NATURELLES — SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE — LOT DPM N°12 LOT DE DSP N°9 — PLAGES DITES « COLOMBIER » — CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

00-6 - PLAGES NATURELLES — SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE — LOT DPM N°13 LOT DE DSP N°10 — PLAGES DITES « HELIOS » — CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

00-7 - PLAGES NATURELLES — SERVICE PUBLIC LOCAL BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE — EXPLOITATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE DE LA SALIS N°1 — CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

00-8 - PLAGES NATURELLES — SERVICE PUBLIC LOCAL BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE — EXPLOITATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE DE LA SALIS N°2 — CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

00-9 - PLAGES NATURELLES — SERVICE PUBLIC LOCAL BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE — EXPLOITATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE DE LA SALIS N°3 — CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

00-10 - PLAGES NATURELLES — SERVICE PUBLIC LOCAL BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE — EXPLOITATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE DE LA SALIS N°4 — CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION — AUTORISATION DE SIGNATURE

00-11 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN LES PINS — DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET

M. LEONETTI

Alors ensuite on va étudier trois types de délibération. Il s'agit essentiellement de délégations de service public et service public balnéaire.

Je vois que la Gauche et l'Écologie intervient sur toutes et que le PS et les Verts intervient que sur les kiosques.

Est-ce que la Gauche et l'Écologie veut bien regrouper ses deux interventions sur les deux premières ?

[Intervention inaudible, car hors micro]

Ah c'est plus global que ça encore ! Alors, alors je vais faire une présentation globale des délibérations si vous le voulez bien.

Les premières délibérations sont des délibérations de délégation de service public de deux plages. Pourquoi ces deux plages restaient en sursis parce que nous avons décidé ensemble que toutes les plages qui avaient un contentieux vis-à-vis de la Ville, ne pouvaient pas avoir une pérennité parce que c'était leur donner la possibilité de mettre en difficulté la Ville, et donc les finances de la Ville, et donc les finances des contribuables.

Cette situation est désormais terminée puisque le contentieux avec les plages est fini et donc nous pouvons attribuer le lot des plages « Helios » et « Colombier » dans une situation simple puisqu'il y avait un candidat et que ce candidat a répondu au cahier des charges qu'on lui demandait.

C'est la délibération 00-5 et la délibération 00-6.

Ensuite, par extension, et je me permets de rappeler que depuis 2000, la jurisprudence « Plage Joseph » tient lieu de référence et elle correspond à une décision du Conseil municipal d'Antibes selon laquelle les plages devaient être mises en délégation de service public, qu'à cette époque-là – je le rappelle aussi –, le Préfet et le directeur des Affaires maritimes y étaient opposés.

S'en est suivi un long contentieux qui a abouti en Conseil d'État à donner raison à la Ville et à considérer que les plages devaient être octroyées dans le cadre d'une délégation de service public.

Par extension, les autorités préfectorales nous ont demandé de mettre les kiosques qui étaient sur le domaine public maritime en délégation de service public.

Je dis tout de suite que tout cela peut faire l'objet de débats parce que lorsqu'on demande un service public des plages à un restaurant implanté sur une plage, il y a une action sur la plage. Or là, les kiosques n'ont aucune action particulière a priori sur la plage puisqu'ils ne l'entretiennent pas et ils ne servent pas de la restauration rapide, ils n'y installent pas de parasols, ils n'y installent pas de matelas et ils n'ont pas de service public.

Nous avons donc réfléchi et essayé de voir comment nous pouvions faire un service public des plages à partir des kiosques et grâce à l'intelligence et la finesse de l'ensemble des services de la Ville d'Antibes, on y est parvenu : surveillance de la baignade, organisation de l'espace balnéaire, etc.

Donc, nous avons répondu positivement à la demande de la préfecture de faire que ces kiosques passent en délégation de service public : 4 kiosques ont été mis en appel d'offres, 3 sont retournés à leurs utilisateurs antérieurs et un a été obtenu par un nouveau candidat.

Ils répondent bien sûr, et nous en avons profité, à un cahier des charges plus sévère qu'antérieurement, en particulier sur la rénovation de l'ensemble des kiosques qui devrait intervenir là après la saison, compte tenu

des délais qui sont impartis mais l'ensemble des kiosques sur le domaine public balnéaire devrait être harmonisée.

La dernière délibération est la suppression de la plage, « La Provence ». Vous le savez, l'ensemble des plages qui ont été attribuées entre Golfe-Juan et Juan-les-Pins se sont été faites il y a deux ans, assorties d'un cahier des charges. L'année dernière, la plage « Le squal » n'a pu répondre à ce cahier des charges et donc s'est désistée de sa délégation de service public. La plage a donc été démolie et remise en plage naturelle.

Aujourd'hui, c'est « La Provence » qui ne peut assumer les frais nécessaires pour appliquer le décret « plage » qui nécessite que, lors d'une nouvelle délégation de service public, l'ensemble des constructions doivent se faire de manière démontable et donc il faut détruire l'ensemble et revenir à une construction démontable.

Dans l'impossibilité de répondre à la somme nécessaire pour effectuer ces travaux, le candidat s'est donc désisté et nous avons appliqué les mêmes règles qu'antérieurement. De ce fait, je vous propose dans cette délibération de mettre fin à la délégation de service public, de démolir les installations installées sur la plage « La Provence » et de faire en sorte que la plage revienne dans le domaine public.

Voilà les trois séries de propositions qui vous sont faites sur ces délibérations et donc puisque la Gauche et l'Écologie veut bien intervenir de manière globale, je lui donne la parole pour l'ensemble des délibérations qui seront votées les unes après les autres.

M. LEONETTI

Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Vous le savez, nous souhaitons un meilleur équilibre entre les plages publiques et les plages privées, tout particulièrement sur Juan-les-Pins.

C'est pour cela d'ailleurs que nous ne participons pas au vote sur les différents choix des délégataires. Mais nous constatons que la diminution de la surface des plages permet de retrouver des espaces publics à Juan, nous en prenons acte mais il serait peut-être encore mieux de prévoir l'avenir du littoral et des plages sans attendre le seul effet de la nature.

M. LEONETTI

La nature fait si bien les choses, Mme DUMAS, et quelquefois, elle les fait de manière douloureuse parce que si on va au bout du raisonnement, et ça casse un petit peu l'image qu'on peut avoir du plagiste qui profite de l'espace public et qui s'enrichit, la personne concernée aujourd'hui elle est sans emploi. Et elle est au RSA, donc ça veut dire qu'il y a comme toujours, dans chaque profession, des disparités importantes. Et autant, on peut se réjouir toujours d'avoir un domaine public balnéaire qui augmente, autant on peut aussi regretter qu'un certain nombre de nos commerçants n'arrivent pas à assumer les charges qui sont les leurs avec les contraintes administratives ou techniques qu'on leur impose.

A la demande des syndicats, on a essayé de trouver comment on pouvait aider cette personne et les personnes qui y travaillaient de manière précaire puisqu'ils travaillaient l'été, pour faire en sorte qu'ils trouvent aussi un emploi et qu'ils puissent se réinsérer dans la société après cette situation d'échec qui est une situation qu'on a accompagnée et sur laquelle on a essayé de trouver des solutions.

M. AUBRY.

M. AUBRY

Monsieur le Maire, chers collègues, sur les attributions des lots, nous ne participerons pas au vote, donc ça c'est un avis pour les cinq premières délibérations.

Plus précisément, sur les kiosques alimentaires, on en a déjà discuté en novembre 2011. À ce moment-là, il était question de matériel léger de plage offert en location. On citait des chiliennes ; ce qui revenait de fait à privatiser d'une certaine façon la plage de « La Salis ».

Nous remarquons qu'il n'est fort heureusement plus question de cela puisque les transats, parasols et autres engins de plage ne peuvent plus être offerts à la location par le délégataire d'après le cahier des charges. Reste que la procédure nous est imposée par le fait que l'État pense que ces kiosques situés dans le domaine public maritime doivent être mis en DSP mais ce ne sont pas des plages. Si DSP il y a, il faut justifier un service public, incluant la surveillance de la plage publique. On imagine le délégataire surveiller depuis son kiosque la baignade entre un sandwich et une bière surtout au moment du coup de feu !

La situation confine à l'absurde. Les services de la municipalité ont fait des efforts pour s'adapter à la loi qui est complexe mais vraiment lorsqu'on nomme les dalles de béton actuelles — qui heureusement doivent être détruites — comme des lots de plage et un kiosque alimentaire que l'on considère comme un service public balnéaire, clairement on essaie d'habiller des kiosques alimentaires en plages sans qu'il s'agisse de ce que l'on nomme habituellement une plage privée.

Bon c'est un peu tordu quand même.
Autrement, il est vrai...

M. LEONETTI

Juste une remarque : que vos collègues qui siègent à votre gauche critiquent le gouvernement de manière ouverte, c'est une stratégie politique que je peux comprendre. Mais que, de votre côté, il y ait une attaque en règle des décisions gouvernementales et des services de l'État, il y a un moment où je ne vais pas quand même les défendre. Donc faudra quand même qu'à un moment donné on évite de faire l'unanimité en disant que tout ce qui est fait est négatif. J'appelle votre attention sur le fait que c'est votre majorité qui propose ce que nous appliquons !

M. AUBRY

Non, ce sont les services de l'État, c'était ainsi avant les dernières élections et c'est toujours le cas. Donc ça reste les services de l'État qui prennent une décision. Que le gouvernement actuel continue là-dessus c'est comme ça, point. Mais je ne critique pas le gouvernement actuel.

M. LEONETTI

Mais vous n'approuvez pas les décisions qu'il pérennise !

M. AUBRY

Bon, c'est vrai on aurait pu avoir des AOT sur le domaine communal mais clairement ce n'est pas du tout pratique: il y a une route, des trottoirs peu larges et des places de stationnement. Donc, c'est vrai que c'est un peu casse-tête au départ.

Dans cette délibération, il y a un point positif que nous notons : c'est qu'il y a, en plus d'une part fixe dans la redevance, une part variable et il nous semble que ce système-là, si on fait des DSP évidemment, si elles ont été votées, le principe de la DSP a été voté par la majorité, donc il y a bien la DSP. Il nous semble que ce système-là doit être systématique dans tous les cas similaires, notamment il faudrait que pour « La Garoupe », puisqu'il devrait y avoir dans les prochains Conseils municipaux une délibération sur « La Garoupe », sur des kiosques on va dire comparables, qu'il y ait là également une part fixe et une part variable sur le chiffre d'affaires. Je vous remercie.

Excusez-moi, j'avais oublié. Il y avait une dernière délibération sur le retour en plage publique de la plage du «La Provence». Là-dessus, nous sommes d'accord. Sur cette plage, ça reste quand même le problème de Juan-les-Pins : l'état actuel, c'est qu'il y a en proportion nettement trop de parts du littoral qui sont attribuées en DSP et trop peu de parts du littoral sur Juan-les-Pins qui sont en plage publique. Pour nous, ça doit être qu'un début et il va falloir continuer le combat.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Alors, les interventions étant effectuées, les prises de position clarifiées, on va passer les délibérations une par une.

Sur la 5 et la 6, Mme BOUFFIER ne participe pas au vote, ni le groupe « la Gauche et l'Écologie ».

Mme MURATORE

[Intervention inaudible, car hors micro]

M. LEONETTI

Alors ne participent pas au vote sur les deux premières, l'ensemble des élus de gauche plus Mme BOUFFIER et sur les autres, l'ensemble des élus de gauche jusqu'à la dix.

Alors sur la 00-5 : « plages naturelles – service public local balnéaire – Colombier ». Qui ne participe pas au vote ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six. Qui est contre ? S'abstient ? Trois.

Après que Mme BOUFFIER, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et après en avoir délibéré, délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme VERCNOCKE).

Sur la 00-6, même vote ? Même vote.

Après que Mme BOUFFIER, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et après en avoir délibéré, délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme VERCNOCKE).

Sur la 00-7, ne participent pas au vote : un, deux, trois, quatre, cinq. Qui est contre ? S'abstient ? Trois.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et après en avoir délibéré, délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme VERCNOCKE).

Même type de vote pour la 00-8.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et avoir en délibéré, délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme VERCNOCKE).

Même type de vote pour la 00-9.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et après en avoir délibéré, délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme VERCNOCKE).

Même type de vote pour la 00-10.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et après en avoir délibéré, délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme VERCNOCKE).

Pour la 00-11 : plages artificielles. Résiliation du contrat avec « La Provence ». Démolition : Qui ne participe pas au vote ? Tout le monde participe au vote. Qui s'abstient ? Vote contre ? La délibération est donc adoptée à **l'unanimité**.

00-12 - SECURITE ROUTIERE — MISE EN OEUVRE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE ET DU TRAITEMENT DES MESSAGES D'INFRACTIONS ROUTIERES — CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DES TRAITEMENTS AUTOMATISES DES INFRACTIONS — AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Je veux tout de suite lever un malentendu que j'ai cru percevoir dans un certain nombre de commentaires politiques et extra politiques.

Il ne s'agit en aucune façon d'une verbalisation automatique par caméra ou par radar. Et lorsque nous avons mis en place, en particulier Robert Soleau, une surveillance des stationnements pour caméra, nous l'avons toujours fait comme une alerte nécessitant le passage de la patrouille de police verbalisant lorsqu'elle constate humainement le défaut de paiement ou le stationnement illicite.

Aujourd'hui, ce qui vous est proposé n'est rien d'autre que de remplacer le papier carbone par une information électronique à l'aide d'un matériel qui permet d'éviter les erreurs et qui ne change rien, à la possibilité de contestation de l'infraction de la part, ni de l'information de cette infraction.

La seule chose qui change, c'est la méthode : au lieu de se servir d'un crayon, d'un calepin et d'un papier carbone, ils se servent désormais d'un matériel électronique qui réduit la pénibilité du travail, facilite la sécurité de l'information et envoie directement à la personne l'infraction à son domicile, quelle que soit d'ailleurs la méthode choisie.

Donc si vous voulez bien moi je vais vous demander à M. PASSERON de nous présenter la méthodologie. Mais je le répète, il ne s'agit pas de la verbalisation à distance par l'intermédiaire d'une caméra et d'une vidéo, des infractions. Et les décisions que nous avons prises ici non seulement le confortent, mais l'interdisent puisque tout ce qui est vu à une vidéo en termes d'infraction, stationnement en double file ou autres, est une alerte qui appelle la patrouille municipale pour verbaliser si nécessaire.

M. PASSERON, on vous écoute.

M. PASSERON

Merci Monsieur le Maire. Donc le procès-verbal électronique est effectivement un outil qui permet de réaliser un ensemble d'opérations dans une procédure électronique. Donc le PVE permet l'enregistrement des contraventions, la notification de la verbalisation et le recouvrement des amendes. Donc, c'est en fait une assistance à la verbalisation.

Ce PVE va remplacer le PV manuscrit, de couleur verte, blanche ou rose, voire orange et il permet de sanctionner les infractions relatives à la circulation routière et notamment, les infractions au stationnement.

Les matériels qui permettent cette verbalisation sont divers. Vous avez des appareils numériques portables de type téléphone, PDA ou tablette PC. Vous avez aussi des terminaux informatiques embarqués. On retrouve ça à la gendarmerie ou à la police nationale et des interfaces de saisie sur des postes informatiques.

Vous avez ici le schéma de la procédure en taille va permettre de dématérialiser la procédure de verbalisation.

Donc la première étape, c'est qu'effectivement l'agent constate et relève les éléments d'infraction avec un outil dédié, donc c'est un terminal, un PDA, on peut appeler ça un téléphone portable ou un micro-ordinateur portable. Vous allez en avoir un exemple tout à l'heure.

Ces données sont télétransmises depuis le service de verbalisation vers le centre national de Rennes qui assure la centralisation de l'ensemble des procédures dématérialisées sur le territoire français. Le titulaire,

au niveau du centre national de Rennes, est identifié par le système d'information des véhicules. Bien sûr, ce sont des officiers du ministère public qui procèdent à ces contrôles : ils contrôlent notamment les éléments d'infraction, l'identification du véhicule. Et depuis le centre de Rennes, est envoyé au contrevenant un courrier, un avis de contravention, qui va lui permettre non seulement de pouvoir contester la contravention si effectivement il y a des éléments, voire d'en effectuer le paiement auprès de Rennes, donc de réaliser l'ensemble des étapes de contestation ou de paiement mais aussi de manière dématérialisée en prenant l'attache du centre national de Rennes.

Alors c'est donné à titre informatif parce que c'est le modèle de PVE qui est utilisé dans les gendarmeries et dans les commissariats et dans d'autres communes. Donc vous avez sur la droite cette espèce d'appareil qui n'est pas plus gros qu'un téléphone qui résiste aux chocs et à une utilisation je dirais intensive.

Vous avez à côté la carte d'identification de l'agent, puisque en fait la verbalisation doit être opérée par un agent assermenté. Et vous avez à côté, effectivement, le petit avis d'informations que vous allez retrouver tout à l'heure dans l'autre diapositive. Sur la gauche, vous avez le PDA en utilisation, donc c'est une utilisation avec un stylet qu'on retrouve sur les tablettes.

Dernière diapositive qui concerne l'information des contrevenants. Donc il est évident que la procédure de dématérialisation entraîne le fait qu'il n'y a plus de remise sur le pare-brise de timbre-amende mais on remet sur le balai du pare-brise un avis d'information à l'attention du propriétaire de l'automobile verbalisée qu'il a fait l'objet d'une verbalisation et qu'il va prochainement recevoir un courrier avec les éléments qui lui permettront à la fois de régler l'infraction ou de la contester.

M. LEONETTI

Merci. Alors Union pour Antibes Juan-les-Pins. M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci pour ces précisions. Nous voterons cette délibération et nous espérons que la police municipale mette entièrement, s'étant libérée grâce au traitement informatisé des tâches, au service de la sécurité des Antibois et des Juannais.

M. LEONETTI

Nous sommes d'accord !

M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Oui, nous ne voterons pas cette délibération. Nous ne souhaitons pas être associés à ceux qui considèrent que les automobilistes, ce sont des vaches à lait et qu'il est important de développer des moyens coercitifs afin d'augmenter les rentrées d'argent. Nous préférons penser que la priorité serait de mettre en œuvre un plan de circulation cohérent et efficace. Nous considérons qu'il serait plus logique de proposer des places de stationnement en nombre suffisant et à un coût non prohibitif.

M. LEONETTI

Gratuites, gratuites.

M. LA SPESA

Au-delà du côté raquetteur du projet, nous souhaitons aussi pointer les questions de sécurité du système d'information. À noter qu'aujourd'hui, l'agent verbalisateur ne fait que relever des numéros sur un véhicule. Demain, c'est l'identité du propriétaire. Nous laissons imaginer les citoyens sur ce qui pourra se passer en cas d'intrusion dans le système avec possibilité de vol des données. L'actualité récente a montré que certaines personnes mal intentionnées étaient entrées dans le fichier des cartes grises pour vendre des infos sur les propriétaires.

En conclusion, nous ne pensons pas que ce projet doit être une priorité mais ce que nous constatons, c'est qu'aujourd'hui vous souhaitez rançonner les automobilistes et que demain vous mettrez en œuvre le PV à 35 € sans la moindre hésitation ou remords.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Quand vous parlez avec ce contenu et ce ton, essayez de tourner la tête vers la droite et de pas me regarder, ce sera plus efficace à mon avis. La parole est à Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Je ne m'identifiais pas beaucoup à droite, mais enfin bon voilà.

M. LEONETTI

Vous êtes quand même un tout petit peu à la droite de ce qui vient d'être dit !
Ce n'est pas la Ville d'Antibes qui propose les PV à 35 € pour financer le Grand Paris si je ne me trompe.
Donc c'est plus à vous que ça s'adresse qu'à moi.

Mme MURATORE

On verra. Pour nous, c'est une amélioration des conditions de travail des personnels, c'est comme ça que nous le prenons. Il y a deux inquiétudes : c'est l'information des usagers et surtout que jusqu'à maintenant l'usager qui avait une amende sur son pare-brise, il pouvait aller directement payer, que là ça va générer des courriers, donc on se demande si, sur Antibes effectivement il y a une simplification, mais globalement le coût du service nous ne paraît pas très clair. Merci.

M. LEONETTI

Bon pardon de rappeler que ce système est un système qui est mis en vigueur par le gouvernement et sur l'ensemble de la police et de la gendarmerie. C'est une méthode et que ça n'est pas un changement, ni dans le degré de sanction, ni dans la façon de sanctionner.

Donc je rappelle qu'on se met en conformité et que comme l'a dit Mme MURATORE, on est dans un système dans lequel on allège le travail des agents et permet une meilleure sécurité.

Bon après que la Gauche et l'Écologie par démagogie dise qu'il faut sanctionner personne, ça me paraît assez logique. Vous êtes tout à fait dans la ligne : aucune sanction pour rien, c'est-à-dire quelqu'un qui se gare sur un trottoir, sur un passage clouté, ne doit pas avoir de sanction. On doit continuer à essayer d'accuser la municipalité, les pouvoirs publics, le gouvernement, de ne pas avoir mis suffisamment de places disponibles. C'est la politique de l'excuse poussée à son paroxysme qui fait que même lorsqu'un syndicaliste devient casseur, il doit être amnistié parce que ce qu'il vient de faire est tout à fait logique. Vous êtes pour une politique où l'infraction ne doit pas avoir de sanction ! Eh bien nous pensons que l'infraction doit avoir une sanction mesurée et si nous sommes opposés à un passage du PV de 17 € à 35 € pour financer le Grand Paris, on se retrouvera là-dessus M. LA SPESA, on n'est pas tout à fait d'accord sur le fait qu'il ne faille pas passer de la plume Sergent-Major à l'électronique l'ensemble des salariés qui travaillent au service du public et les policiers municipaux en sont et donc ils doivent être respectés dans leur travail et dans leurs difficultés d'accomplir leur tâche quelquefois difficile devant les propos démagogiques que vous avez tenus.

Donc nous passons au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération adoptée à la majorité par 42 voix POUR sur 45 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

M. LEONETTI

Nous passons maintenant au plan local d'urbanisme, et donc c'est l'occasion puisque nous avons eu la présentation tout à l'heure de notre nouveau TCSP, de modifier notre PLU. Il est modifié, vous l'avez vu, sur l'espace Cerruti, sur Biot, sur le passage à la Valmasque, avec les éléments de restriction que je vous ai évoqués. Traversant ces espaces classés boisés, lorsque les travaux seront effectués, tout ce qui peut être restitué au classé boisé, est restitué au classé boisé.

Donc je cède la parole à l'ensemble des groupes : Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, le PS et les Verts, et Mme VERCNOCKE.
Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, c'est une explication de vote. Vous avez opté pour que ce projet important depuis des décennies soit discuté et décidé au niveau de la Communauté d'agglomération, vous contentant d'informer le Conseil municipal d'Antibes des décisions prises plus haut.

Nous ne pouvons, au travers du vote de cette délibération, cautionner les choix faits pour ce futur transport en commun en site propre, le bus à grande capacité, car appelons les choses par leur nom, suivront un tracé zigzaguant en Y, certes peut-être politiquement satisfaisant mais insuffisamment efficace puisqu'il oublie d'emblée 80 % des utilisateurs potentiels.

Le premier terminus ZAC Saint-Philippe sur Biot ; deuxième terminus : future éventuelle ZAC des Clausonnes sur Valbonne. Ces deux terminus ne sont qu'en bordure sud de la technopôle, alors le reste de Sophia Antipolis attendra.

Pour ces raisons, nous ne participerons pas au vote.

M. LEONETTI

Il faut bien commencer quelque part comme disait un philosophe et nous avons donc commencé par faire une ossature qui permettait de relier d'abord la zone la plus peuplée d'Antibes, qui est aujourd'hui la zone nord. La Croix Rouge, aujourd'hui, si on la regarde dans son extension avec Super Antibes, c'est 40 000 habitants. Si vous prenez la zone de Juan-les-Pins, vous allez être au-dessous de 10 000 habitants. Si vous prenez la vieille ville, vous allez être au-dessous de 5 000 habitants. Donc on s'aperçoit que $\frac{3}{4}$ de la population vit au-dessus de la voie ferrée. Les éléments attractifs de demain seront échelonnés sur le TCSP puisqu'on a mis la salle omnisports plus haut, mais aujourd'hui ils sont concentrés sur le centre-ville et le vieil Antibes. Alors, il faut qu'on ait cette possibilité de mouvement pendulaire qui est motivé par la troisième voie SNCF qui est une voie de transport en commun efficace permettant d'irriguer le littoral en sens horizontal.

Donc il est logique de partir de la gare d'Antibes, de monter vers les zones les plus peuplées, puis ensuite de franchir le nœud autoroutier et de se retrouver effectivement avec une branche en Y. Ce Y, rappelez vous la proposition de Sophia 20-20, a été validé par l'État et l'ensemble des collectivités et des acteurs de Sophia Antipolis. Et donc, on boucle le haut du Y en faisant une boucle en lasso et cette côte dite Côte 121, en partie les terrains donnés par l'État à la Sophia Antipolis pour son développement, permet justement de faire une liaison de bus à haut niveau de service pour relier les étudiants de SKEMA, avec les étudiants et l'enseignement et la recherche du pôle de Sophia Tech.

Donc il y a une première étape, mais la deuxième étape, là-haut, elle est ainsi. Puis ensuite, cette boucle-là est un bas de boucle en 8 qui fait qu'on rejoint ensuite l'ensemble Air France, Amadeus, etc.

Si vous regardez vers le bas, il est logique de penser qu'on ne va pas se limiter à la gare d'Antibes mais commencer à pénétrer dans la ville avec un transport en site propre. Et sans préjuger de ce qui se fera au-delà de la place de Gaulle, il sera logique de rejoindre au moins la place de Gaulle par Robert Soleau et faire

qu'y ait à terme il y ait une voie dédiée, et que du cœur de la place de Gaulle, on puisse partir et faire en sorte d'aller jusqu'à La Croix Rouge et inversement.

Donc ça n'est pas une situation qui est amputée, c'est une première étape. Le fait de dire qu'elle commence en 2014 et qu'elle se termine en 2017, alors qu'on a quelques négociations à mener dans l'enquête parcellaire, cela signifie que c'est un projet qui est quand même à portée de vue et à portée d'organisation.

Donc je ne veux pas vous faire revenir sur votre vote ou votre absence de vote, mais regardez bien que c'est quand même une étape importante qui coûte plus de 100 millions d'euros entièrement financée, entièrement financée par la Communauté d'agglomération avec l'aide des collectivités territoriales et avec 7 millions de l'État dans le précédent gouvernement qui ont été accordés et qui sont financés.

Donc on est là dans un projet qui est à la fois extrêmement réaliste, à portée de vue de quelques années et qui peut améliorer quand même considérablement à la fois le passage du nœud autoroutier mais aussi l'ensemble des habitants d'Antibes Juan-les-Pins.

La Gauche et l'Écologie. M. PIEL.

M. PIEL

Oui Monsieur le Maire, chers collègues. On voit la complexité du problème, on parle d'un Y qui zigzague et vous avez évoqué une sorte de lasso qui se termine par le petit rond du 8 ou le bas du 8. Donc on voit bien.

Donc moi je vais essayer d'être aussi lyrique que vous deux.

M. LEONETTI

Je ne suis pas lyrique là, ce sont des chiffres. Il n'y a rien de lyrique.

M. PIEL

Non, mais dans ces questions de transport, on est toujours dans des allégories de ce type : des Y zigzaguant, des lassos, donc c'est toujours intéressant, et d'autant plus que vous le savez, nous sommes favorables à ce projet bien que nous pensions qu'il manque d'ambition et que la réalisation d'un vrai tramway, ça a été évoqué tout à l'heure, avec tout ce que cela comporte d'avantages par rapport à un bus en site propre, bus à haute qualité de service, est indéniable.

Il est vrai que cet équipement est attendu depuis tellement longtemps que l'on va se contenter, tout en considérant comme vous l'avez dit, que c'est une première étape. Pour nous, ça c'est important. D'ailleurs, c'est bien ainsi que le décrit Monsieur le Commissaire-enquêteur. Celui-ci a bien appréhendé le dossier, confirmant ce que bizarrement nous sommes les seuls à porter, par exemple l'intermodalité, notamment là-haut dans le lasso avec la nouvelle ligne ferroviaire anciennement LGV qui est évoquée dans les réunions du comité de suivi à Marseille en préfecture de région mais qui n'est jamais évoquée dans ce dossier sauf, je le reconnais volontiers, par le commissaire-enquêteur et nous nous en félicitons.

Je le répète : pour nous, c'est une première étape qui doit rapidement se poursuivre, d'une part sur Vallauris par le chemin de Saint Bernard. Il n'est pas étonnant que l'enquête publique à Vallauris il y ait zéro citoyen qui y ont participé. Ils ne se sentent bien évidemment pas concernés, pourtant au niveau de la CASA je pense que c'est une commune importante y compris cette zone du Saint Bernard, ce qu'elle est en train de devenir en termes de commerce et d'industrie.

D'autre part, nous souhaitons que cette ligne soit prolongée jusqu'au quartier de Garbejaire à Valbonne et puis aussi qu'elle desserve, vous l'avez évoqué, Juan-les-Pins.

Nous avons bien pointé dans le rapport du commissaire-enquêteur que la déclivité des pentes n'obère pas de substituer dans le futur le tram au bus puisque c'était ça la vraie question. Si on veut, Mme RESTORI a dit 20 ans je crois, qu'il y ait un tram à la place de ce bus, il faut faire très attention à la question des pentes.

Le deuxième point qui est important, et là nous souhaiterions une réponse aujourd'hui y compris en séance afin de déterminer notre vote, c'est la question des parkings et du stationnement. D'abord, le tracé va supprimer, ça été évoqué, des dizaines, peut-être des centaines d'emplacements sur voirie. Ces parkings sont utilisés par les riverains qui habitent dans des résidences qui n'ont pas assez de places pour se garer, mais ce ne sont pas eux, ces riverains, qui ont délivré des permis de construire où l'absence de parkings était validée par ces permis de construire. De fait, ils se sont trouvés confrontés à ce problème et ils occupent effectivement ces espaces publics sous forme de stationnement. Ces espaces disparaissant, il faudra bien les remplacer.

Autre aspect de ce problème : les utilisateurs du bus doivent disposer de parcs relais en nombre suffisant et gratuits. Et là, nous sommes loin du compte. Un exemple : le parc relais du tramway de Nice permet une utilisation optimum de cet équipement. Comme je sais que vous avez l'habitude de prendre les grandes villes de ce Département comme exemple, sur cette question des parcs relais, Nice, je crois a bien travaillé. Les parcs relais ne sont pas assez nombreux.

M. LEONETTI

On leur transmettra.

M. PIEL

Comment ?

M. LEONETTI

On leur transmettra vos félicitations.

M. PIEL

On leur a déjà dit puisque la Région a financé ces parcs relais. Comme on va participer au financement de cet équipement de la CASA.

Les parcs relais ne sont pas assez nombreux et on a du mal à percevoir comment ils seront gérés, d'autant que l'on découvre à travers l'enquête de nouvelles constructions de zones commerciales, comme celle des Clausonnes à Sophia Antipolis mais aussi celle des Castors, quartier des Charmettes à Antibes.

Autre aspect du problème de l'intermodalité : l'absence de parkings vélos sécurisés tout le long du tracé ainsi que le faible nombre de places, et ça a été aussi évoqué, pour les personnes handicapées.

Tout le monde sait que les ruptures de charge dans les déplacements pendulaires ne sont pas une incitation à utiliser les transports en commun. Il faut les réduire à leur plus simple expression. Voilà pourquoi cette question pour nous, je le répète, est essentielle, et son traitement, aujourd'hui, nettement insuffisant.

Et ce n'est pas M. GASTALDI qui va amener les solutions ! Une question annexe.

M. LEONETTI

M. PIEL, ne faites pas un tacle personnel si vous ne voulez pas avoir en retour.

M. PIEL

Ah, mais c'est lui qui a commencé, je suis désolé !

Une question annexe mais qui est bien dans le cadre de notre PLU et qui nous semble importante de traiter dans le même temps que la réalisation du TCSP, c'est la mise en sens unique du chemin des Terres Blanches, comme celui de la Sarrazine.

On est obligés là d'appliquer sur cet espace-là, sur ce quartier, je pense, en tout cas nous c'est ce qu'on propose, une mise en sens unique, sinon on va se retrouver avec un chemin des Terres Blanches qui sera complètement engorgé, pas par le TCSP mais par les véhicules.

Enfin, nous aurions souhaité disposer au moment de l'étude, puisque nous y avons participé par plusieurs dures, de l'étude d'impact, en particulier sur la faune et la flore du parc de la Valmasque qui a été évoquée aussi longuement.

Il est fait effectivement allusion aux orchidées, à quelques plants d'orchidées mais il y a bien d'autres espèces vivantes qui animent ces bois tout au long de l'année et malheureusement pas dans les cours d'eau qui ne portent pas de vie animale, ça maintenant c'est acté mais dans les nombreux bois et talus de cet espace remarquable. Les lièvres, les lapins, les tortues, les renards, les sangliers sauvages, mais aussi les champignons, la myrte, le thym, les violettes, les asperges, c'est ce qu'on appelle de façon beaucoup plus scientifique la biodiversité. C'est ce que nous devons partager, même si cela coûte, y compris de déplacer de quelques dizaines de mètres le tracé dans la traversée du parc de la Valmasque.

On a apprécié tout à l'heure ce que nous a dit Mme RESTORI sur le fait que, entre guillemets, après les travaux on va remettre en l'état cet endroit-là. On souhaiterait vraiment, et ce sera fait au moment de l'enquête parcellaire, comment dire, et vous verrez que ce n'est pas fréquent de ma part, on tire un peu vers la droite et qu'on évite en particulier les sentiers qui passent au travers le parc de la Valmasque. Ou en tous les cas, qu'on prenne soin de créer des sentiers qui soient que provisoires parce que là on va quand même sur un tracé, effectivement la plupart des gens ne savent pas parce qu'ils utilisent leur voiture ou les transports en commun, mais là c'est des gens qui marchent, qui font du VTT, qui courent, qui ont l'habitude de passer à cet endroit précisément. Donc je pense qu'il faut aussi prendre en considération cet aspect-là. Merci.

M. LEONETTI

Bon M. PIEL, d'abord merci de dire que ce projet, vous le soutenez. Pourquoi pas de tramway ? D'abord parce que vous l'avez dit, au-delà des pentes, il y a des coups durs aujourd'hui qui sont difficiles à appréhender sur un espace tramway et qui nécessiteraient très probablement des études complémentaires.

Le deuxième élément, vous le savez, un bus tram ça coûte un, un tramway ça coûte un multiplié par 4.

Moi je préfère les projets réalistes qui s'accomplissent en 3 ans ou 4 ans plutôt que les projets pharaoniques qui n'aboutissent jamais, et j'en veux pour preuve la ligne à grande vitesse qui à défaut d'être souterraine est définitivement enterrée par le gouvernement.

Je voudrais rajouter également.

Ah non ?

M. AUBRY

C'est par ses précédents gouvernants.

M. LEONETTI

Ah bon, écoutez qu'il le laisse, ce sera bien la première non-promesse qu'ils auront effectivement réalisée.

En ce qui concerne le tramway aussi, si on le fait passer sans coût dur, à ce moment-là, on le fait passer en souterrain, on prend Dugommier, on va tout droit. Le souterrain, c'est multiplier par 10 le prix du kilomètre. Donc tout ça fait qu'à un moment, nous avons pensé qu'il valait mieux faire un projet suffisamment ambitieux et étendu mais qui soit dans une enveloppe financière réalisable, et vous le savez elle est réalisable. Le VT est mis de côté dans sa proportion de 0,45 pour effectuer les travaux et vous voyez qu'ils commencent. Il s'agit de 15 millions de travaux sur la plateforme multimodale et il y a aucun problème pour les financer. Je préfère les dossiers qui peuvent paraître moins ambitieux, mais qui se réalisent, plutôt que ceux qui sont très ambitieux et qu'on reporte sans cesse et dont le coût ne cesse d'augmenter.

Le deuxième point, c'est que là où on passe avec un bus tram, on pourra passer un jour passer avec un tramway. Et le bus tram a cette caractéristique qu'on peut très bien comprendre. Il peut se trouver en site propre puis ensuite ne pas se trouver en site propre et il n'est pas lié à la mise en place de rails mécaniques sur le sol. Et que donc c'est au départ une emprise avec un bus de haute technicité, ce qui veut dire qu'à

terme, on pourra toujours avec une emprise de bus qui est plus large que celle du tramway mettre un tramway, et je continue à penser que ça n'est pas la mécanique qui est l'apanage de ce millénaire mais le numérique et je serais peu étonné de voir que dans les années futures, les tramways seront plutôt véhiculés sur des rails numériques que sur des rails mécaniques, et on verra peut-être enlever un certain nombre de rails comme on l'a vu au début du siècle dernier pour dire que c'est un autre mode de fonctionnement qu'il faut avoir.

En tout cas, sur les autres éléments : les parkings. Il y a peu de suppression de parkings sur les voies. Il y en a sur l'espace de la Sarrazine, quelques-uns, mais ça se chiffre en dizaines, ça ne se chiffre pas en centaines. Et sur l'ensemble de la route de Grasse, il y a peu de zones sur lesquelles on enlève des places de parking.

Je suis d'accord avec vous, c'est ni vous, ni moi, ni personne qui est responsable du fait qu'il n'y a pas de parking. Mais néanmoins, il faut que l'on réfléchisse à la fois à des parkings relais et à des parkings de quartier. Le parking relais est fait pour celui qui se déplace sur des longues distances et le parking de quartier est fait pour suppléer un manque de prévision où généralement dans une famille, il y a généralement deux voitures.

Sur les parkings relais, on peut être en retard par rapport à Nice, je veux bien l'admettre, surtout que nous avons été si peu financés par la Région, que si c'est ça l'élément qui est discriminant, effectivement ça peut être un élément. Non, on a besoin ! Mais il me semble que, sur un avenant qui tarde à venir, nous réclamons effectivement que sur le parking qui est à côté de la salle omnisports « Azur Arena », il y ait un parking de dissuasion, et si ça ce n'est pas un parking de dissuasion sur le tracé du TCSP, et au moment où le Y justement bifurque, alors je ne sais pas ce que c'est qu'un parc relais ! Sur ce parc relais, aujourd'hui, je n'ai aucune réponse de la Région, M. PIEL. Aucune réponse de la Région.

Donc puisque vous vous félicitez de ce qui a été fait sur Nice, je suis sûr que vous aurez à cœur de faire aussi bien sur Antibes que ce qui a été fait sur Nice et j'attends avec intérêt la subvention sur les centaines de places, 400 places de parking relais à cette zone-là, sur le trajet du TCSP.

Je rappelle aussi qu'il y a deux parkings supplémentaires. Il y a un parking relais payant qui celui sous la salle de spectacles. Vous verrez dans une délibération tout à l'heure que le parking qui est derrière, est utilisable et contient plus de 200 places et qu'il restera gratuit. Et donc c'est encore un parking qui est destiné à l'ensemble des riverains mais aussi à l'ensemble des gens qui prennent le train et ce, en dehors des soirées de spectacles.

Enfin, je rappelle que le parking qui est en face du Fort Carré est un parking gratuit desservi par une navette gratuite. Et enfin, le parking à côté de la salle omnisports est un parking gratuit desservi par un bus gratuit.

Au-delà, je ne vois pas comment je peux faire plus. Par contre, il me semble que la Région a une capacité de faire plus parce que quand on part de zéro et qu'on n'arrive à rien, on n'a de merci à dire à personne, comme le disait Pierre Dac mais quand on part d'une subvention qui est nulle, on peut que s'améliorer.

Enfin, sur la flore de la Valmasque. Je suis parfaitement d'accord avec vous et ça a été un long débat et une inquiétude. Est-ce que la Commission des sites allait nous permettre de traverser la Valmasque ? Parce qu'à vol d'oiseau, on se trouvait avec un campus de 5 000 étudiants, à distance de la zone des Trois Moulins où passe le Bus Tram et s'il y a bien une priorité à mes yeux, c'est d'aller rapidement desservir le campus universitaire. Donc ça paraît logique d'essayer d'y passer.

On a trouvé ce compromis. On va le travailler encore avec la Commission des sites et je suis comme vous attaché aux petits crapauds, à la tortue, aux champignons, à l'asperge sauvage et aux mûres qui permettent de faire des confitures délicieuses et d'alimenter de manière naturelle l'ensemble des mets provençaux. Mais je rappelle que ça n'est que le Bus-Tram qui passe et une piste cyclable et qu'on est à 1,3 km, donc à une distance raisonnablement possible aussi à pied, de 5 000 étudiants qui peuvent ainsi rejoindre à la fois la plateforme mais aussi l'espace « Azur Arena Antibes » dans lequel il y aura des manifestations, des spectacles et qui permettront donc de faire vivre cet endroit.

Voilà, je suis sûr que vous comptez sur moi comme je compte sur vous, M. PIEL.

M. AUBRY.

M. AUBRY

Bon, Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport du commissaire-enquêteur donne un avis favorable que l'on qualifie de « sans réserve », cela ne veut pas dire sans remarques quand même. Ceci dit, ce projet apparaît quand même mieux ficelé, par exemple puisqu'on fait des comparaisons avec Nice, que le projet du tramway « deuxième ligne » qui ne semble quand même pas très bien ficelé, lui.

M. LEONETTI

On va rester Antibois.

M. AUBRY

On faisait des comparaisons, j'en profite pour en faire.

Là, clairement, ce projet présente un bon début et le commissaire-enquêteur, dans ses remarques, dit clairement qu'il doit y avoir des suites. Ces suites : bien préparer l'éventuelle conversion de la ligne actée là, de bus à haut niveau de service vers un tramway. Sur les prolongements, le commissaire-enquêteur parle de prolongements possibles, voire nécessaires, vers Sophia, le centre de Sophia, le cœur de Sophia, pas les marges, marges non négligeables, mais géographiquement à la marge, comme Saint-Philippe par exemple.

Le Y pose problème. Il faudrait une boucle et qu'on aille vraiment au cœur de la technopôle et notamment dans le quartier de Garbejaire.

Pour Antibes, là aussi il parle d'une prolongation vers la place de Gaulle et plus loin puisque j'ai bien lu, même Golfe-Juan. Je n'ai même pas lu « Juan-les-Pins », j'ai lu « Golfe-Juan ». Donc on a vraiment les bases pour aller plus loin.

Sur la question précise des ruptures de charge, alors ça pose un problème lorsque la rupture de charge se fait entre deux véhicules qui n'ont absolument pas la même capacité. Si on fait un bus de taille, on va dire réduite, pour relier un bus à haut niveau de service qui contient cent personnes, il va y avoir là un problème, un engorgement, un peu comme on passe d'une 4 voies à une 2 voies. Donc rapidement, on va s'apercevoir que le projet actuel — qui est un bon début, doit être prolongé à la fois en termes de distance mais peut-être en termes de véhicule, c'est-à-dire que le tramway peut-être réellement plus tôt qu'on ne le pense là. Donc on verra bien ce que ça donnera lorsque ce BHNS sera inauguré. Il aura peut-être du succès, je pense qu'il aura du succès, il aura peut-être trop de succès, je pense qu'il aura peut-être trop de succès, et là il faudra envisager très rapidement de passer au stade supplémentaire et le commissaire-enquêteur dit très clairement que cette ligne-là doit pouvoir être convertie en ligne de tramway. Ça explique le pourcentage des pentes et ça explique que certains ouvrages de la ligne déjà prévue seront déjà adaptables à un tramway. Évidemment pas la ligne, les voies.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Très bien. Bon M. AUBRY, j'ai compris que vous aussi vous étiez favorable à cette première phase du tramway. Nous sommes donc tous les deux favorables à ce qu'il pénètre dans un second temps à l'intérieur de la ville, au moins jusqu'à la place de Gaulle parce que c'est relativement facile en termes de route, et ensuite qu'il boucle la boucle de Sophia Antipolis pour qu'on ne reste pas avec une zone en Y.

Mais je rappelle que sur Valbonne, c'est près de 80 000 m² de surface économique qui doit se créer sur la partie desservie et que de l'autre côté, sur Saint-Philippe, il y a déjà un quartier qui est vivant, à Biot et qu'il y a un campus Sophia Tech qui lui aussi est en place. Et que l'urgence, c'est donc de commencer à relier l'ensemble.

Et la vraie urgence que nous ressentons tous, et tous les matins, c'est de court-circuiter ce nœud autoroutier au nord d'Antibes et de l'alléger par du transport en commun et par des voies plus simples pour atteindre Sophia Antipolis ou les autres territoires de la Côte d'Azur.

Donc on est bien dans cette optique. On est bien dans cette optique et en même temps, on est en 2013. Les travaux ont commencé puisque la plateforme apparaît et vont se terminer en 2017. Donc c'est quand même une grande distance, avec des emprises foncières à gérer. Lorsque nous aurons fait ça, si nous avons dépensé les 100 millions d'euros qui sont engrangés et mis de côté par la Communauté d'agglomération, à ce moment-là on avancera un peu plus loin et un peu plus vite. Et en 2017, on se donnera rendez-vous.

Mais cette étape-là, elle est indispensable pour passer à une autre étape. On ne peut pas passer à une étape ultérieure sans faire ce que nous proposons aujourd'hui et je crois qu'on a tous bien compris, et on est tous dans le même état d'esprit que le commissaire-enquêteur : avis favorable sans réserve avec une vision ultérieure qui ne limite pas l'ambition à la fin de 2017.

Alors on passe au vote. Pardon Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Donc Monsieur le Maire, mes chers collègues, de toute façon moi, avant de voter la mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet, et en complément d'ailleurs de tout ce qui vient d'être dit, je voudrais simplement revenir sur deux points qui me paraissent importants.

Donc en premier lieu, et ça, ça concerne la partie basse du trajet, la partie antiboise, comme vous le savez d'ailleurs, plusieurs associations dont des groupements de riverains ont émis des projets de réaménagement de divers points du trajet – en gros sur la partie Jules Grec et la Sarrazine. Ces aménagements sont destinés selon eux à faciliter le fonctionnement de la ligne, à en minimiser des nuisances ponctuelles éventuelles et surtout à faire réaliser à la Commune des économies non négligeables.

Donc je voulais simplement savoir si la Commune était aujourd'hui officiellement décidée à faire valoir ces points de vue que vous connaissez puisque je crois que vous avez rencontré les responsables il n'y a pas longtemps, et à les intégrer dans le projet initial de la CASA, faisant entre autres une belle démonstration de notre conception de la démocratie de proximité. Voilà pour le premier point.

Pour le second, je pense que nous sommes tous d'accord pour considérer que l'un des buts importants de la création de ce projet, c'est d'acheminer les salariés de la technopôle sur leur lieu de travail. Dans le même ordre d'idées, plusieurs collectifs de futurs usagers du trajet, Antibois et autres, c'est-à-dire des usagers qui viennent plus loin et qui arriveront à la gare d'Antibes, se disent déçus de leur dernière information concernant la desserte de la technopôle par le Bus-Tram. Donc je ne reviens pas sur les différentes figures géométriques ou les lettres.

Donc c'est vrai que, dans un premier temps, le Bus-Tram a été annoncé comme faisant le tour de Sophia, ce qui paraissait à beaucoup de gens assez logique, pour desservir l'essentiel des entreprises et qu'il ne serait plus prévu — comme on nous l'a montré — que pour s'arrêter à l'entrée du site, obligeant ainsi une bonne partie des usagers à utiliser un second et aléatoire, d'après eux, moyen de transport. À ce moment-là, ils estiment que l'avantage de ce TCSP est quasiment réduit à néant et que pour beaucoup d'entre eux, ils seraient contraints de renoncer à l'utiliser. On se trouverait dans ce cas-là devant un retour aux transports individuels automobiles, ce qui n'était pas du tout le but du projet et on aurait peut-être pour nous-mêmes à reconsidérer nos calculs de rentabilité.

Voilà donc ce que je voulais savoir sur ce deuxième point : c'est si l'information des collectifs était exacte et si oui quelles seraient les raisons du retour, si vous voulez, en arrière par rapport au projet initial. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Alors rappelons une chose brutale : c'est qu'à partir du moment où le préfet a adopté le projet en l'état avec un avis favorable du commissaire-enquêteur sans réserve, il s'impose. Mais c'est un peu idiot de passer en

force alors qu'on voit qu'aucune personne rencontrée n'est opposée à un projet. Il l'affine dans un certain nombre de détails et finalement il y a deux versions. Lorsque je suis à Sophia Antipolis, on me dit : on a compris, vous avez fait un Bus-Tram qui dessert uniquement Antibes. D'ailleurs sur les 10 km on constate qu'il y en a 8 qui desservent la Ville d'Antibes et puis accessoirement Sophia Antipolis. Et quelquefois, lorsque je suis à Antibes, un certain nombre de gens qui me disent : à quoi ça sert un Bus-Tram qui ira jusqu'à Sophia Antipolis, nous Antibois nous n'avons aucun intérêt à ce que la boucle sophilopolitaine se fasse.

Et je crois que l'intérêt justement est convergent, et je crois que le commissaire-enquêteur a assez bien répondu d'ailleurs à de genre de situation à double vision : c'est utile et indispensable pour Sophia Antipolis, d'abord parce qu'il y a 5 000 étudiants d'un côté et 80 000 m² à construire de l'autre. Les Clausonnes, 80 000 m² et Sophia Tech, 5 000 étudiants. Donc rien que pour ça, sur l'espace Sophia, c'est utile.

Le deuxième élément, c'est que tous ces gens qui prendront le bus par une passerelle, ne passeront pas par le réseau routier. Donc ils vont alléger le réseau routier.

Et troisièmement, on est en train d'élaborer une cohérence sur Sophia Antipolis qui lui donnera plus de lisibilité parce que c'est aujourd'hui une myriade d'entreprises difficilement reliables les unes avec les autres, et qu'à la fois on a fini la boucle cyclable, et maintenant on va rentrer dans une organisation qui est, pardon M. PIEL, la réunion du Y, du haut du Y, qui est la barre centrale du huit, et qui va permettre une cohérence.

À partir du moment où on aura cette cohérence, on saura exactement comment on fait passer le Bus-Tram et Sophia Antipolis donc aura son bénéfice alors que les Antibois en auront effectivement plus rapidement le bénéfice puisque comme on le disait tout à l'heure, les habitants de La Croix Rouge, je dis « La Croix Rouge » pour symboliser la partie nord d'Antibes, descendront sur le littoral avec une vitesse de trajet qui sera diminuée par deux par rapport à la vitesse d'aujourd'hui et par un transport en commun accessible financièrement, moins coûteux que celui d'un véhicule.

Sur la première partie que vous avez évoquée, j'ai rencontré l'ensemble des représentants des riverains avenue Jules Grec, les commerçants, les riverains d'Anthala, la Sarrazine et tous ces immeubles. Je crois qu'ils n'ont présenté, non pas une opposition à un projet mais des aménagements. J'ai pu dire d'ailleurs qu'une partie de ces aménagements pouvaient être pris en compte immédiatement, en particulier le positionnement des plateformes d'arrêts de bus qui étaient légèrement modifiées par rapport à ce qui il y avait sur la plan et puis qu'on allait travailler maintenant, je dirais avec un double décimètre, pour faire en sorte que l'impact soit le moins possible.

Je ne suis sur ce point pas aussi radical que le commissaire-enquêteur qui dit : il faut une voie en site propre montante et une voie en site propre descendante. Je suis bien persuadé que selon les endroits, on peut se passer d'une voie en site propre descendante, en particulier sur la zone de la Sarrazine et c'est d'ailleurs ainsi que le projet est présenté et a été adopté.

Donc l'enquête parcellaire s'ouvre et maintenant je suis ouvert à toute discussion. D'abord, ils vont recevoir un courrier qui confirme ce que je vous dis mais en même temps, je veux qu'on trouve un projet qui soit un projet partagé. On ne peut pas défendre la démocratie de proximité et puis ensuite dire : le préfet a décidé, le commissaire-enquêteur a dit « avis favorable sans réserve », on ne discute plus et on y va. Je pense que le temps nous le permet puisque les travaux initiaux, c'est la plateforme multimodale et c'est le passage autoroutier. Sur tout le reste, il faut qu'on ait cet élément de discussion qui va nous permettre, j'en suis sûr, un consensus efficace.

On passe au vote. M. MOLINE ne participe pas au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Je m'engage auprès de tous les riverains à avoir une concertation parcelle par parcelle dans l'enquête parcellaire, sans renoncer bien entendu au projet global.

Après que M. DUJARDIN et M. MOLINE ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote et après en avoir délibéré, délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

00-14 - VOIE NOUVELLE LIAISON — FONT SARDINE — PARCELLES AO 316-317-318-320 — ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA FAMILLE CURTY

M. LEONETTI

C'est la voie qui a été nécessaire pour arriver à la maison de retraite et au service de soins palliatifs. Acquisition à titre auprès de la famille Curty.

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-15 - PREMIERE AVENUE — QUARTIER DES COMBES — PARCELLE DP n° 24p POUR 255 m² ENVIRON — ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ ALTAREA COGEDIM

M. LEONETTI

C'est un délaissé qui nous est laissé par le constructeur.

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-16 - CHEMIN DE L'ENTRACTE — PARCELLE CV 600p-603p POUR 198 M² — ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

M. LEONETTI

C'est une parcelle qui est chère à Monsieur le Vice-président du Conseil général, Georges ROUX, parce qu'elle permet l'organisation du nouveau collège d'Antibes-les-Pins. Acquisition à l'euro symbolique.

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-17 - IMPASSE DES JANINS — PARCELLES DO 57p pour 165 m² ET DO 13p pour 8 m² — RECTIFICATION PARCELLAIRE AU PROFIT DE L'INDIVISION BORGOGNO

M. LEONETTI

C'est une rectification parcellaire sur le cadastre avec des parties qui sont récupérées et d'autres restituées.

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-18 - 15 BIS RUE GEORGES CLÉMENCEAU — CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE — CHOIX DU CANDIDAT

M. LEONETTI

C'est la cession de 16m² avec choix à la concurrence évaluée par les domaines à 36 000 euros et vendue 56 000 par la Ville.

Pas d'intervention. Qui vote contre ? Un, deux, trois, quatre. Abstention ? Si j'avais mis quelqu'un dans 16 m², je pense que vous m'auriez dit que c'était quand même un peu exigu pour un studio. La délibération est adoptée **à la majorité par 42 voix POUR sur 45** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-19 - BOULEVARD CHARLES GUILLAUMONT — PARCELLE CV N°219 — MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR L'ANCIEN HÔTEL LUTETIA — APPROBATION

M. LEONETTI

Quand je dis : « mise en demeure d'acquérir », c'est bien parce qu'on l'a mis aux espaces réservés et que la Ville voulait s'en porter acquéreur.

Vous le savez, la délibération l'explique, c'est à l'entrée de Juan-les-Pins. C'est un espace qui est délabré depuis des années et mal caché par une palissade depuis longtemps. C'est un bien qui correspond dans la demande formulée au prix des domaines et donc la Ville s'en porte acquéreur.

Alors pourquoi la Ville s'en porte acquéreur ? Soyons clairs. M. DE LA VERNHE va nous le présenter. C'est parce que c'est une entrée de Juan-les-Pins. On se projette trois ans plus tard, dans une période où la RD 35 bis qui dessert de La Croix Rouge aux Eucalyptus se prolonge jusqu'à Golfe-Juan, où la voie est devenue à sens unique de Golfe-Juan vers Juan-les-Pins. On a élargi le trottoir le long de l'espace pour permettre un passage piéton plus confortable et une piste cyclable et on arrive donc devant Juan-les-Pins. On est à l'entrée de Juan-les-Pins et donc je vous livre avec des cercles concentriques qui peuvent être plus ou moins importants, comment on envisage effectivement l'entrée de Juan-les-Pins en arrivant de Golfe-Juan.

M. DE LA VERNHE

Le carrefour dans ce projet qui se situe comme vous le disiez au moment d'un grand changement de circulation dans le secteur dû au contournement de Golfe-Juan, viendra apaiser le littoral, permettra d'aménager le boulevard du Littoral avec une voie certainement à sens unique et a priori aujourd'hui dans les études entrant vers la ville, ce qui fait qu'on doit penser, dès aujourd'hui, à aménager ce terrain pour en faire une plateforme de retournement pour toute la circulation du bord de mer et du centre de Juan-les-Pins et permettre également aux véhicules de transport collectifs, arrivés en bout de ligne et en impasse, de faire leur retour vers Juan et la ville.

C'est une plateforme de retournement et non pas un carrefour, ce qui permet de libérer les espaces qui sont autour et ne pas avoir de voirie à y greffer et à ce moment-là d'apaiser la relation du parking public avec le bord de mer pour les gens qui viennent se promener au long de l'année mais également les vacanciers d'été. Donc on a une capacité d'une cinquantaine de stationnements sur le parking public du Lys de l'autre côté du passage de chemin de fer et à partir de là, l'espace contenu sous le pont de chemin de fer peut être entièrement donné aux piétons ainsi que toute la zone que vous voyez apparaître en jaune sur le plan, et venir rejoindre le contour de cette plateforme de retournement et aborder le bord de mer à proprement parler.

Donc on voit qu'il s'inscrit dans les parcelles existantes sans dépasser la limite du DPM actuel, donc il est entièrement sur le domaine public de la Ville et il nécessite un remodelage partiel à cet endroit-là.

Il a comme qualité de libérer des espaces également pour continuer le paysage qui vient asseoir la villa El Djézaïr qui est le véritable point d'entrée dans la ville. Cette villa El Djézaïr est entourée de pins parasols vieillissants mais a aussi d'autres essences et s'est appauvrie avec le temps. Quand on voit des cartes postales anciennes, on voit que le massif arboré était plus important.

Donc cet espace peut être redonné, entre autres, à une couverture végétale de type pins, sans nuire à la qualité de la voirie, tout en affirmant le paysage d'entrée qui ensuite démarre avec les collectifs de bord de mer.

M. LEONETTI

Bien, d'ores et déjà vous le savez peut-être, lors de la réunion de quartier de Juan-les-Pins, nous avons décidé de réaménager l'espace vert d'entrée de ville pour le rendre plus attractif, et bien entendu le jour où cette aire de retournement serait mise en place, elle impliquera la démolition du bâtiment existant. La zone piétonne implique un changement de circulation par les rues adjacentes tel que cela peut être facilement prévu.

Je rappelle qu'un peu plus loin, vous avez l'ensemble des parkings publics qui ont été mis en place en face d'Antibes-les-Pins avec la nouvelle construction « Juan Flore » et qui dessert par souterrain, l'ensemble des plages qui démarrent juste après cette zone et qui s'étendent jusqu'au passage souterrain.

Et en concertation avec l'État, en 2015, c'est l'ensemble des plages qui sera remodelé de manière à donner là aussi un aspect équilibré public-privé mais là, dans cette zone-là, il y a beaucoup plus que ce qu'exige l'État, puisque l'État exige sur ces zones 50-50 et on est plutôt à 80 public et 20 privé. Mais ça nous permettra de remodeler et de redonner une architecture et une urbanisation à l'ensemble des plages dans une nouvelle cohérence.

Union pour Antibes Juan-les-Pins. M. MOLINE.

M. MOLINE

Merci. Oui Monsieur le Maire, chers collègues, donc le PLU a prévu un emplacement réservé sur la parcelle de l'ancien hôtel. L'héritière du Lutetia ne fait que demander son droit en application de la loi. La Ville ne peut donc qu'accepter la conséquence de ce qu'elle a elle-même prescrit.

Bien qu'ayant voté contre ce PLU, nous ne pouvons pas nous opposer à cela. Par contre, vous venez de nous présenter ce plan d'aménagement et nous sommes absolument contre ce que vous avez l'intention d'y faire à la place, c'est-à-dire un rond-point.

Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir revoir fondamentalement ce projet et de nous le soumettre en délibération à un prochain Conseil, après passage en Commission circulation. Juan-les-Pins ne demande pas une route de bord de mer avec sa kyrielle de ronds-points mais des plages, une véritable promenade du soleil pour en profiter du soleil, avec une circulation automobile réduite à minima de la Pinède à la villa mauresque.

Pour ce faire, nous vous proposons donc : pas de giratoires dévoreurs d'espaces. La France est déjà championne du monde avec plus de 50 % des ronds-points de la planète sur son seul territoire, elle n'a pas besoin d'en avoir un de plus.

Pour requalifier une entrée de ville, il y a mieux, d'autant plus qu'avec des feux tricolores, cela fonctionne au moins aussi bien tout en utilisant beaucoup moins de surface. Au moins, attendre les conclusions des études que vous avez commandées dans le cadre du FISAC de Juan-les-Pins afin d'apporter une réponse globale.

Pour avoir assisté à la réunion de ce matin, nous n'en sommes qu'au diagnostic. Et travailler sur tous les sens de circulation automobile à Juan-les-Pins. Nous comprenons bien le sens ouest-est en bord de mer entre Golfe-Juan et Juan-les-Pins vu que la Commune limitrophe avec sa politique de stationnement 100% payant 100% de l'année, fait fuir tout le monde. Donc au moins, ce sens facilitera la fuite vers Juan-les-Pins.

Donc, il est également évident que le sens de circulation de la rue Sainte Marguerite doit aller vers l'ex nationale 7. Donc au vu des investissements à prévoir, nous vous renouvelons notre demande, Monsieur le Maire, d'une nouvelle réflexion avant l'installation de ce giratoire qui va à contresens des besoins de notre station balnéaire.

M. LEONETTI

Je me suis mal fait comprendre. J'explique simplement qu'on ne va pas réhabiliter ce bâtiment mais qu'on va le démolir, et que cela doit être une entrée de Juan-les-Pins. C'est ça la délibération d'aujourd'hui. Vous me connaissez suffisamment, M. MOLINE, pour savoir que je ne vais pas attaquer le rond-point demain matin et qu'il y a des endroits sur lesquels on a dit qu'on allait faire un rond-point et où finalement, on a terminé à peine plus loin, à la Salis, on a terminé avec des carrefours en T.

Je veux simplement dire que, si on veut une aire de retournement des transports en commun, il faut qu'il y ait un espace pour le faire et que si on veut piétonniser ce petit espace sous le pont Sainte-Marguerite, il faudra aussi avoir une réflexion qui consiste à dire : comment je fais pour apaiser la circulation piétonne.

Si je veux m'expliquer d'une autre façon, je dirais qu'aujourd'hui on se porte acquéreur de ce bien pour le démolir et pour faire une entrée de ville avec une végétalisation et un espace de modes plus doux qui marque l'entrée de la ville de Juan-les-Pins.

On ne récupère pas ce bien, on n'achète pas ce bien pour le remettre en état, ce qui sera très onéreux, ou le reconstruire et faire un immeuble à cette place.

Après pardon, oubliez le giratoire, ça veut simplement dire que c'est une entrée de Juan-les-Pins. Je ne sais pas si au bout de la concertation que j'ai l'intention de mener, on ira à un giratoire, à une entrée en T ou à une giration des bus à un autre endroit. Je n'ai même pas aujourd'hui un apaisement des véhicules dans une seule voie sur la zone qui relie Juan-les-Pins à Golfe-Juan. Je parle dans trois ans, dans quatre ans, pour dire : c'est une entrée de ville que l'on veut faire à cet endroit-là. Cette entrée de ville, les services ont

réfléchi à un rond-point et ce que nous disons c'est qu'on va végétaliser, en attendant les décisions qui doivent se faire, pour faire en sorte qu'on ne remette pas un immeuble à la place de cet immeuble vétuste et qu'on en fasse un plan aménagé.

Et puis quand il y aura la RD 35 qui ira jusqu'à Golfe-Juan, quand on aura fait un trottoir élargi sur la zone entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan ; dans quatre ans à ce moment-là, on décidera, si nous sommes là tous les deux, on décidera ensemble de ce que l'on fait sur ce carrefour. Mais dans l'immédiat, il n'est pas question de faire un rond-point parce qu'il n'aurait aujourd'hui aucune utilité compte tenu que l'ensemble des zones d'aménagement ne seront pas pris en compte.

Donc la seule chose que je vous dis aujourd'hui, c'est que je vous propose d'acheter ce bien et de l'acheter non pas sous la contrainte mais parce que le prix correspond enfin au prix des domaines, que ce bâtiment dans un emplacement réservé et que c'est pour faire une entrée végétalisée de Juan-les-Pins Et à terme, on ne construira pas un immeuble à la place de l'immeuble qui existe aujourd'hui.

M. MOLINE

On est bien d'accord. Merci.

M. LEONETTI

M. PIEL.

M. PIEL

Oui nous aussi on a bien compris et on trouve que c'est beaucoup d'argent pour acheter un bien qui va être démolit. Quand on voit les difficultés par exemple pour que le logement que vous avez acheté il y a plus d'un an sur l'îlot Chaudon soit remis en état, c'est quelques milliers d'euros pour qu'une famille puisse bénéficier de ce logement, on ne peut être qu'étonnés de dépenser 900 000 euros pour la réalisation, et là je ne suis plus d'accord avec vous, je persiste et je signe, d'un rond-point. Parce que la présentation qui nous est faite là et qui nous a été fait en Commission, c'est bien l'obligation d'avoir un endroit de retournement pour les véhicules qui vont se trouver à un moment donné face à une voie en sens unique et donc on a obligatoirement là un rond-point. D'autant qu'on ferme l'espace sous la voie ferrée.

Mais cet aspect-là pourquoi pas et comme vous dites, c'est à terme et donc on sait très bien que ce ne sera pas ni demain, ni après-demain. Mais nous nous pensons qu'il y a mieux à faire que cet équipement qui permettra donc cette mise en sens unique de la route entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan. On pense que c'est dommage. Alors effectivement, il ne faut pas garder cette verrue, on l'a visitée et on est bien conscients, mais on pense qu'il est dommage de gaspiller du foncier alors que le logement social, je le rappelle une fois de plus, est en déshérence dans cette Ville.

Alors cela ne nous va pas et j'avais pour finir une petite question technique puisque le document des Domaines qui est opposable, et donc qui fixe le prix à 915 ou quelque chose comme ça, donne une autre personne comme propriétaire de ce terrain que la personne avec laquelle vous avez finalisé la vente. Est-ce qu'entre les deux documents, il y a eu une vente ou est-ce qu'on a retrouvé la bonne personne ?

M. LEONETTI

On a retrouvé la bonne personne.

M. PIEL

D'accord. Donc il y avait un faux propriétaire.

M. LEONETTI

Écoutez, sur la rue de l'Horloge on avait bien deux faux propriétaires donc...

M. PIEL

Il y en a peut-être d'autres à Antibes !

M. LEONETTI

On n'est pas d'accord là M. PIEL parce que moi je dis : je ne sais pas ce qui se passera, un rond-point à terme, je dis simplement : on sera obligés de faire un rond-point si on piétonnise sous Sainte-Marguerite. Je pense que c'est le quartier qui doit en débattre et à y réfléchir.

Ce que je dis simplement, c'est que vous vous dites : cet immeuble il faut reconstruire dessus et faire du logement social et moi je dis : il faut le démolir et faire une entrée de Juan-les-Pins. Si on veut résumer la situation, c'est ça. On est d'accord sur le fait qu'on n'est pas d'accord du tout.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

On va se retrouver pas d'accord bien sûr. Cette parcelle figure dans les emplacements réservés, elle est en vente, la Ville a donc obligation de se porter acquéreur. Par cette délibération, elle est en conformité avec les textes. Toutefois, la question se pose des projets sur cette parcelle et vous avez l'air de dire que le projet pour le moment il n'y en a pas, il n'empêche que dans les textes qui nous sont remis pour la délibération, le projet il y était et qu'aujourd'hui on vient nous le présenter.

M. LEONETTI

Je ne vous demande pas de délibérer sur le projet...

Mme MURATORE

Mais il n'empêche que le projet y est et qu'on ne peut pas dire : on achète quelque chose...

M. LEONETTI

On l'achète pour le démolir Mme MURATORE.

Mme MURATORE

On l'achète pour démolir.

M. LEONETTI

Ça, c'est clair. On l'achète pour le démolir et faire une entrée de Juan-les-Pins qui soit digne de l'entrée de Juan-les-Pins à cet endroit-là. La villa qui a été réhabilitée. Ça finira avec quelque chose en T, ça finira avec une piétonnisation ou pas, avec un rond-point ou pas. Ce que je vous dis c'est que notre intention est de le démolir cet immeuble pour en faire un espace paysager d'entrée de Juan-les-Pins.

Mme MURATORE

On peut aborder quand même le problème à terme alors et profiter de cette délibération pour dire ce que nous pensons du projet qui nous a été présenté.

Donc pour nous, un giratoire à cet emplacement ne se justifie absolument pas. Le feu rouge existant est tout à fait suffisant pour réguler la circulation. Au vu des plans, il semble qu'il y ait un projet de piétonnisation de la rue Sainte Marguerite et alors il y a encore moins besoin d'une voie de circulation et le passage piéton débouche sur un giratoire, ce qui est très judicieux en termes de sécurité pour les piétons.

Donc cette délibération et ce projet posent la question de la mise à plat totale, parce que vous parlez de mise en sens unique entre Golfe-Juan et Juan-les-Pins. Cette délibération pose la nécessité de mise à plat de la totalité du plan de circulation. Et il nous semble qu'à cet emplacement justement d'entrée de ville, une autre utilisation serait beaucoup plus judicieuse qu'un giratoire et le coût de cette acquisition nous motive aussi à réfléchir à un autre projet. 900 000 euros pour faire un giratoire, nous regrettons, c'est un giratoire inutile. Ben oui, c'est ce qui nous est présenté. On réagit par rapport au texte qu'on a dans la délibération et à ce qui nous est présenté. Donc pour nous, ce n'est pas possible. C'est un projet qui n'est pas pertinent.

M. LEONETTI

Au fond après presque 20 ans, j'ai encore de la naïveté, voilà. Et l'habileté aurait consisté à vous dire : on va le détruire, on va faire un jardin et c'est l'entrée de Juan-les-Pins. Et puis en fait c'est ce qu'on va faire, parce que comme ce projet-là à terme il ne peut intervenir que quand la RD 35 aura abouti à Golfe-Juan, et lorsque

la voie est unique et qu'on a élargi le trottoir pour réfléchir à une piétonnisation d'entrée de Juan-les-Pins, après tout j'aurais pu éviter tout ça.

Moi, simplement, je vous livre la réflexion qu'a été faite par les services et qui dit : à terme, on pourra faire ça. Mais dont acte. J'ai compris qu'on ne peut jamais vous présenter quelque chose sur lequel il faut réfléchir. Vous ne comprenez que le frontal, c'est-à-dire ou bien c'est ce qui est écrit avec un stylo dans un projet et c'est obligatoirement ce qui va aboutir dans la semaine qui vient.

Alors je reprends. Je vous dis simplement que ce bien est un emplacement réservé au PLU parce que c'est une des entrées de Juan-les-Pins qui me paraît actuellement indigne. Ce bâtiment ne va pas être réhabilité par la Ville et si nous en faisons l'acquisition, nous allons le démolir. Ensuite nous allons le remplacer sans changer le système de circulation par un espace vert et nous allons attendre pour voir si c'est ce projet, puisque, dans quatre ans, l'ensemble des circulations aura complètement changé avec une voie qui va à Golfe-Juan et une voie qui revient de Golfe-Juan.

Donc si vous voulez qu'on dise ça, on l'acte, c'est ça qu'on va faire. Si vous me dites comme M. PIEL : gardez ce bâtiment ou reconstruisez du logement social, là c'est clair avec lui. Lui, il veut ça, moi, je ne veux pas. Enfin quand je dis « lui », pardon de personnaliser, son groupe ne souhaite pas ça. Et notre majorité ne le souhaite pas.

Maintenant, arrêtons avec le rond-point. Il y a tellement d'espaces avec rond-point qui ont fini avec des carrefours en T et des carrefours en T qui ont fini avec des ronds-points, et des ronds-points gigantesques qui ont fini en petits ronds-points. Je vous signale d'ailleurs qu'en face du Palais des Congrès, il y a eu un rond-point, il a été supprimé, après il y a eu un gros rond-point et maintenant il y a petit rond-point. Et ça s'est fait comment ? Ça s'est fait en concertation avec le comité de quartier parce que c'est ma façon de travailler et vous le savez.

Simplement, à la place du bâtiment d'aujourd'hui, on va y mettre du végétal et on va attendre que se finalise l'ensemble des circulations Golfe-Juan — Juan-les-Pins et ensuite on concertera avec l'ensemble du quartier pour décider comment on doit le faire.

Si vous voulez faire du logement social à cette place, on n'est pas d'accord. Si vous voulez qu'on réhabilite le bâtiment, on n'est pas d'accord. On va le démolir et on va mettre de l'espace vert.

La prochaine fois, je ne montrerai pas les projets qui existent dans les tiroirs. J'apprends !

Mme MURATORE

Si on en reste sur votre dernière présentation, effectivement à ce moment-là, on est d'accord pour le projet d'achat pour démolir et pour faire un aménagement d'espaces verts. Tout à fait d'accord.

M. LEONETTI

Alors dont acte. J'ai tort de présenter les projets qui sont faits par les services et qui peuvent nous donner un espace de réflexion. On enlève le giratoire. On va démolir cette maison, on ne va pas y en faire du logement social, on va démolir. Et oui, c'est cher mais l'entrée de Juan-les-Pins mérite qu'on y mette le prix. Ensuite, on va végétaliser l'espace et quand toutes les routes seront terminées, dans une autre vie et dans un autre mandat, si nous sommes là pour en débattre, nous en débattons mais nous en débattons aussi avec les citoyens qui vivent tout autour de cet espace. C'est clair ?

Cachez ce rond-point que je ne saurais voir, comme dirait Alceste !

M. PIEL.

M. PIEL

Je ferai juste une question : c'est les services de la Commune qui ont travaillé sur ce rond-point ?

M. LEONETTI

Bien sûr !

M. PIEL

Il n'y a pas eu d'assistance à maîtrise d'ouvrage au moins ?

M. LEONETTI

Non, on arrive quand même dans cette ville à avoir des gens suffisamment compétents pour réfléchir s'il faut faire un carrefour en T ou un rond-point. On arrive à le faire et je trouve qu'on le fait plutôt bien d'ailleurs.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 42 voix POUR sur 45** (3 contre: M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

02-1 - JEUNESSE — COOPERATION RENFORCEE ENTRE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN LES PINS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS — CONVENTION CADRE — ADOPTION

M. PAUGET

Oui Monsieur le Maire, il s'agit d'une convention de coopération renforcée entre la Ville et la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, notamment de la Direction « Jeunesse et loisirs » de la Ville et la Direction politique de la Ville de la CASA.

Puisque nous travaillons sur des publics quasi identiques sur un même territoire, la Ville ayant en charge la prévention primaire et la Communauté d'agglomération les préventions secondaire et tertiaire, il nous est apparu opportun dans un souci d'efficience et de mutualisation, de formaliser ces partenariats qui existent déjà et de les développer. Dans la délibération, il est expliqué qu'on a en projet de créer un lieu unique boulevard Foch, à l'endroit du BIJ actuel, qui permettrait de rassembler l'ensemble des partenaires qui travaillent sur la problématique des jeunes en centre-ville. Alors bien sûr Ville d'Antibes, CASA, mais aussi Mission locale, association MONTJOYE et autres partenaires avec lesquels nous avons l'habitude de travailler.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, cette délibération est en effet une nouvelle mutualisation du personnel de la CASA et de la Ville sans débat sur la politique de la jeunesse dans notre Ville, jeunesse dont nous parlons d'ailleurs très rarement dans cette enceinte.

Le projet du « Pôle jeunesse » qui était nommé comme cela dans le débat d'orientation budgétaire de la CASA, manque considérablement d'ambition, comme je le craignais. Il représente simplement un lieu commun, comme vous venez de le dire, à Antibes, où quelques services de la CASA et de la Commune seront réunis. D'ailleurs, la politique de la jeunesse à la CASA se résume à quelques délibérations de subventions d'associations, entre autres l'association MONTJOYE et la Mission locale, sans même exposer les rapports d'activités de ces associations.

Cette coopération renforcée entre la Ville et la CASA n'annonce pas une nouvelle ambition pour la jeunesse mais la suite des transferts vers la CASA que vous avez choisis.

Cette délibération ressemble encore une fois à une volonté de réunir la politique de la Ville et la politique de la jeunesse pour un transfert de compétences vers la CASA. Nous rappelons que l'Acte III de la Décentralisation n'est toujours pas d'actualité.

La jeunesse, dans notre Ville, a sans aucun doute besoin d'autre chose que cette convention. Elle a besoin de lieux d'autonomie, de lieux d'activités, de confiance des adultes, d'accès à l'emploi, d'accès aux loisirs, à la culture mais aussi de lieux de création. Cette coopération ne correspond pas à l'ambition d'un grand service public de la jeunesse dont on aurait besoin.

Nous ne voterons plus ces transferts cachés vers la CASA qui ressemblent à une application anticipée de la future loi de décentralisation qui souhaite encore éloigner les citoyens...

M. LEONETTI

Du gouvernement socialiste.

Mme DUMAS

Oui, oui si vous voulez. Voilà. Du gouvernement socialiste et vert.

... qui souhaite encore éloigner le citoyen des lieux de décision en renforçant les compétences de la CASA et en voulant anéantir les compétences des Communes.

M. PAUGET

Alors c'est dommage, Mme DUMAS parce que si vous aviez assisté aux deux Commissions que nous avons dédiées sur cette thématique : une en janvier et une tout dernièrement. Si vous aviez été présente, vous auriez été informée de tout ce que l'on fait au niveau jeunesse au sein de la Ville d'Antibes et tout ce qui se fait au niveau de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis.

Et en fin de compte, il s'agit uniquement de mettre en forme des partenariats qui existent déjà sur le terrain, dans l'optique unique d'être plus efficaces, d'être plus performants pour nos jeunes.

C'est dommage que vous ne veniez pas à ces Commissions parce que vous apprendriez énormément de choses, et d'ailleurs tous nos collègues présents, que ce soit de l'opposition ou de la majorité, ont été agréablement surpris de voir tout ce qu'on met en œuvre entre la Mission locale, entre les services de l'État, entre les services de la CASA, les services de la Ville et aujourd'hui on vous propose uniquement de le mettre en forme sous l'outil juridique de la convention.

Alors Mme DUMAS, moi je vous invite à venir participer à cette Commission dans laquelle vous siéger, vous représentez votre groupe et vous verriez que vos remarques en Conseil municipal n'auraient plus lieu d'être.

M. LEONETTI

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 42 voix POUR sur 45** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

02-2 - ENFANCE ET JEUNESSE — CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS (MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE ALBERT CAMUS) — AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit de la même manière d'une convention de partenariat donc avec la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis et plus particulièrement avec la Direction de la Lecture publique et notamment de la médiathèque Albert Camus, puisque nous développons aussi un certain nombre d'actions qui existent déjà. Il s'agit de les passer sous convention et que l'on souhaite développer la présence du bureau d'informations jeunesse dans cet espace qu'est la médiathèque en développant un certain nombre d'ateliers, notamment en développant des actions autour du multimédia.

M. LEONETTI

Pas d'intervention ? Vote contre ? Abstention ? Vote contre ? La délibération est **à l'unanimité**.

05-1 - DOMAINE PUBLIC — SINISTRES ET DEGATS — RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. SEITHER

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération traditionnelle. Il s'agit d'approuver le recouvrement de la somme de 12 651,24 euros suite aux dégâts au domaine public.

M. LEONETTI

Pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

05-2 - SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (SACEMA) — VENTE PAR LA VILLE D'UNE ACTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SACEMA A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) — APPROBATION

M. SEITHER

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, la SACEMA a un capital de 274 409 euros qui était composé de 18 000 actions de 15,24 euros chacune et l'actionnaire principal c'est la Ville d'Antibes, avec la possession de 14 400 actions. Cette société possède à ce jour 1 054 logements.

Alors par délibération du 11 février 2013, le Conseil communautaire de la CASA a approuvé la décision de principe de création d'une SPL et l'entrée de la CASA au capital de la SACEMA. A cet effet, il est proposé que la Ville vende à la Communauté d'agglomération, une action dont la valeur est estimée donc à 15,24 euros, ce qui lui permettra après agrément du Conseil d'administration de la SACEMA, d'obtenir un siège au Conseil d'administration.

Donc il est demandé au Conseil municipal d'accepter la cession à la CASA, d'une action du capital social de la SACEMA dont la valeur est estimée à 15,24 euros et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

M. LEONETTI

Alors la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. PIEL.

M. PIEL

Oui, j'ai donné un avis favorable en Commission des finances tout en posant une question qui est restée sans réponse, donc je la repose. Je pense que vous aurez la réponse.

Il est indiqué dans le rapport que pour atteindre les objectifs fixés à la SACEMA, celle-ci doit se doter d'une part d'un plan stratégique de patrimoine, nous, on pensait que cela était fait, mais bon on prend acte, mais aussi qu'il faut renforcer la SACEMA par une augmentation du capital. Et là je ne comprends pas. Vous avez une bonne occasion d'augmenter ce capital avec l'entrée de la CASA, pas par la vente d'une action à 15 euros et quelques, mais bien par une augmentation du capital.

Enfin nous voyons, c'est un autre aspect, nous voyons depuis quelques mois se créer des SPL dans les communes de la CASA, que ce soit à Valbonne ou à Vallauris. Il ne faudrait pas que sur une question prioritaire comme le logement, chaque commune joue perso, alors qu'il me semble que la compétence du logement, en particulier social, est bien de la CASA.

Donc si la SACEMA doit devenir le principal outil de production des logements sociaux de la Communauté d'agglomération, il n'est peut-être pas besoin de développer des sociétés parallèles.

M. LEONETTI

Sur le fait que les SEM et les SPL ne font pas la même chose, je m'en suis expliqué ici. Je souhaitais effectivement transformer la SEM en SPL. Je me suis aperçu que la SPL n'avait pas la capacité juridique et administrative de gérer un patrimoine immobilier de logements sociaux et donc il a fallu créer les deux entités dans un groupement d'intérêt collectif.

Ensuite, vous avez raison : Quand on a commencé à étudier le projet de transmission de parts à la CASA, je pensais que ça pouvait être utile en recapitalisation. Mais comme les parts sont relativement faibles, pour recapitaliser, la CASA serait devenue majoritaire. J'essaie de préserver les équilibres et les intérêts de chacun. Le parc de 1 000 logements appartient à la SACEMA et à la Ville d'Antibes. Donc on ne pouvait pas

uniquement dans un transfert de parts, le passer à l'agglomération sans qu'il y ait une organisation qui soit un peu plus clarifiée.

Donc comment peut-on faire pour augmenter le capital ? On va augmenter le capital par les subventions que la CASA donnait antérieurement pour les projets de la SACEMA, elle va les donner en capitalisation et la Ville d'Antibes va faire de même. Donc la Ville d'Antibes sur les pénalités qu'elle doit formuler, peut orienter et aider une société d'économie mixte.

Donc par ces deux biais-là, on va augmenter le capital de la SACEMA. Donc ce n'est pas par le biais de la part de l'action vendue à la CASA qu'on va augmenter le capital. On va l'augmenter par le biais de subventions directes de la part des deux entités.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors vous indiquez vouloir faire de la SACEMA l'outil de production de logements sociaux de la CASA. Le texte indique seulement : « outil de production ». Pour nous, il manque : « outil de gestion ». Que la CASA se dote d'un bailleur social et que ce soit la SACEMA, est pour nous un point positif.

Actuellement, les logements sociaux de la Ville et de la CASA sont gérés par différents bailleurs sociaux, ce qui ne facilite pas le suivi de la gestion de ses locations et vous êtes souvent interpellé par les locataires sur les problèmes qu'ils rencontrent avec leur bailleur social. Et nous pensons qu'un bailleur social pour la CASA faciliterait le suivi de gestion de ses logements.

Les statuts actuels de la SACEMA lui permettaient déjà d'assurer cette mission de production et de gestion de logements sociaux pour la CASA. Vous avez choisi de faire entrer la CASA au capital de la SACEMA, pourquoi pas, mais cela ne donnera pas de moyens supplémentaires à la SACEMA. Alors vous venez de dire que la CASA subventionnerait pour donner des moyens supplémentaires. Dont acte, mais jusqu'à maintenant, ce n'était pas indiqué, donc on verra.

Vous annoncez un plan stratégique de patrimoine et un plan de développement ambitieux. Nous demandons que ces plans soient présentés en Conseil municipal et que nous en ayons connaissance. Merci.

M. LEONETTI

J'ai la même réponse que j'ai faite à M. PIEL. Je ne peux pas obliger les villes de la Communauté d'agglomération à utiliser la SACEMA pour produire leurs logements sociaux. Sauf qu'aujourd'hui, vous l'avez noté, c'est possible. Dès l'instant où c'est possible, ne confondons pas donc, comme j'ai pu le faire initialement, les sociétés publiques locales avec une société d'économie mixte. La société d'économie mixte est là pour construire et gérer le patrimoine. La SPL est là pour aménager et réfléchir à l'urbanisation. Donc les SPL portent sur les espaces à enjeux et à l'intérieur des espaces à enjeux, il y a l'outil de la SACEMA qui va pouvoir agir et faire la production et la gestion des logements sociaux.

Donc la stratégie est bien claire. L'utilité d'avoir une part est que, désormais la CASA peut subventionner directement la SACEMA, sans avoir à l'aider dans ses projets.

Vous le savez, aujourd'hui, contrairement à une SPL qui est plutôt une société in house, une SEM est soumise à concurrence. Donc, il y a un terrain, on fait appel à projets, dans cet appel à projets, il peut y avoir un promoteur qui arrive avec un bailleur social. Il remporte le concours, c'est ce promoteur M. X avec le bailleur social M. Y. La SACEMA s'en trouve souvent exclue parce que, comme elle n'a pas de fonds propres, elle ne peut pas concurrencer les autres sociétés qui, elles, ont des portées nationales et donc des fonds financiers plus importants.

En mettant une SPL qui est un outil public sur l'aménagement d'un espace et en mettant la SACEMA recapitalisée, elle devient, à ce moment-là, beaucoup plus puissante et concurrentielle et elle peut utiliser ses fonds propres pour un projet d'aménagement.

C'est pourquoi sur Lacan-Marenda on a obligatoirement ces doubles flux : la SACEMA alimentée par la CASA, la Ville ; la SPL, organisateur de l'ensemble et on a l'outil public d'aménagement et de gestion. Si on veut bien dire que la SACEMA est un outil public. C'est un outil privé avec une majorité publique qui est la Ville d'Antibes.

Voilà la stratégie est à mon avis bien claire. Après bien entendu, dès que la stratégie sera un peu élaborée, elle sera présentée en Conseil municipal.

Donc on revient au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à **l'unanimité.**

06-1 - STATIONNEMENT — PARKING SAINT ROCH — REGLEMENT INTERIEUR — MODIFICATION — APPROBATION

Vous comme moi avons constaté que le parking Saint Roch était utile. Faire en sorte que les gens qui habitent, comme le disait M. PIEL tout à l'heure, dans des logements sans qu'ils aient des parkings en nombre suffisant pour se garer, était une évidence, en particulier sur la vieille ville dans laquelle, bien entendu, aucun parking voire très peu n'a été construit.

Dans ce contexte, on avait pris l'initiative il y a quelques années de faire en sorte que ce parking soit réservé aux riverains et aux salariés travaillant de jour comme de nuit sur le site de la vieille ville. On a délimité un périmètre et ensuite on a attribué en fonction de l'opportunité et l'arrivée des demandes.

Donc il y a une liste d'attente et de ce fait, on a fait ce qu'on appelle le foisonnement, c'est-à-dire qu'on a donné plus d'attributions qu'il y avait de places de parking. On a constaté qu'il y avait jamais eu de refus de parking ou de manque de places en ayant pourtant donné plus de possibilités qu'il y avait de places. C'est habituel, ça se fait dans tous les parkings et donc je crois qu'on avait trouvé là le juste équilibre.

Ce que nous avons constaté cependant, c'est que même si le parking de jour n'est pas toujours plein, il est en tout cas plein le jeudi, mais pas tous les autres jours, en tout cas la nuit et même en période estivale, il est vide à 50 %. Cette situation est irritante pour les gens qui habitent la ville et qui viennent dans la vieille ville le soir. Et puis en même temps, on a un afflux touristique supplémentaire qui constate la même chose.

Sans vouloir léser les personnes qui stationnement plutôt la nuit, on a défini un espace dans lequel les abonnés se gareront dans un espace dit réservé et le reste des places, à peu près la moitié, serait ouvert gratuitement au public la nuit, à partir d'une certaine heure, pour faire en sorte que les gens qui se rendent dans la vieille ville, puissent trouver une place de parking sans se mettre sur les trottoirs ou en gênant la circulation. D'autant que l'année dernière, nous avons vécu pendant la période estivale une petite anarchie qui a fait que lorsque on est rentrés dans la période scolaire, on a été obligés de mettre des arceaux partout compte tenu du risque que ça comportait pour l'école Paul Arène.

Dans ce contexte, on a essayé de trouver la solution la plus adaptée. Je vous propose aujourd'hui de faire en sorte qu'à partir du moment où il y a des places libres le soir, et à partir d'une certaine heure, la barrière soit levée et que ça soit gratuit pour tout le monde. Pour compenser cet afflux de personnes étrangères à la catégorie antérieurement définie, nous avons donc décidé de diminuer de moitié le prix mensuel du parking, qui passe désormais pour tout le monde de 30 euros à 15 euros par mois. Ainsi, à la fois, ça continue à rester un réservoir pour l'ensemble des personnes qui habitent ou travaillent dans la vieille ville, mais en même temps cela apporte un foisonnement supplémentaire, surtout dans la période où le parking du Pré des Pêcheurs n'est pas encore livré.

Voilà donc la délibération que je vous soumetts. Elle a été débattue en conseil de quartier. Elle a même été débattue avec l'ensemble des abonnés du parking Saint Roch et il s'est dégagé une large majorité pour expérimenter la proposition qui vous est faite aujourd'hui. Il est évident que si on trouvait un certain nombre de difficultés, on fera le point au bout de deux mois d'utilisation et à ce moment-là, on serait amenés à rectifier le tir. Mais vous le voyez bien, on est là, sans léser les personnes qui en bénéficient. On veut donner une possibilité d'ouvrir les 100 places qui, en règle générale, à partir de Pâques, siègent sur les trottoirs et,

et mettent en danger le cheminement, en danger la rentrée scolaire et mettent en difficulté le cheminement des riverains.

La Gauche et l'Écologie. Denis LA SPESA.

M. LA SPESA

Ce rapport pointe bien le manque de sérieux qui a prévalu lors de l'étude sur la construction du parking du Pré aux Pêcheurs. Je vous cite : « *du fait de ces travaux, il a été constaté des difficultés de circulation dans ce périmètre, induisant des problèmes de sécurité routière* ». Je pense qu'il aurait été plus sérieux de s'en préoccuper un peu avant.

Après des mois de pagaille, parce que c'est le cas actuellement dans le coin, vous décidez enfin de reconnaître qu'il y a eu un sacré loupé sur la préparation du chantier.

Aujourd'hui ce que vous proposez n'est pas vraiment une solution à la pagaille dans le coin. Nous, nous vous proposons une autre solution : c'est de garder la zone abonnés gratuite, pas de diminuer de 50 % le montant, garder la zone abonnés gratuite pendant le temps des travaux et de définir une zone bleue pendant la journée, ce qui règlera le problème de la pagaille dans le quartier. Bien évidemment, la nuit, c'est gratuit puisque la zone bleue n'est pas payante. Et de faire ça pendant le temps des travaux et peut-être de voir, de continuer au-delà. C'est notre proposition qui nous paraît plus intéressante pour éviter ces problèmes dans le quartier.

M. LEONETTI

Et totalement inadaptée sur l'objectif qu'est le nôtre.

M. LA SPESA

Effectivement ça vous rapporte moins cher !

M. LEONETTI

Les difficultés interviennent la nuit et ce que vous proposez, c'est de faire une zone bleue de jour et une gratuite et totale de nuit. Donc en réalité, vous êtes complètement à côté de la plaque, ce n'est pas étonnant. Concernant la panique, on a été obligés de verbaliser beaucoup de voitures qui se mettaient sur des emplacements interdits. Ça s'appelle l'incivilité et ça appelle la sanction. Et donc pour éviter la sanction, puisque j'ai bien compris que vous ne vouliez pas qu'on fasse de sanction contre les gens qui dépassaient leurs zones de stationnement et que vous ne voulez pas non plus que cette sanction utilise les moyens modernes, la meilleure façon c'est d'ouvrir un parking de 100 places supplémentaires, puisqu'elles ne sont pas utilisées, à du public. C'est gratuit et c'est 100 places de plus.

Plus précisément, on a observé que c'est la nuit qu'il y a effectivement la panique et le nombre de véhicules qui siègent sur les trottoirs sont aux environs de entre 60 et 80. Donc on devrait résoudre le problème par une proposition qui est simple. Ça, c'est pour la nuit.

Alors, je ne vais pas tout dire, mais vous l'avez entendu, au prochain Conseil, on va mettre la première demi-heure gratuite pour l'ensemble des parcmètres de la Ville d'Antibes. On ne va pas le mettre uniquement parce qu'il y a un parking au Pré des Pêcheurs qui se fait mais parce que l'intérêt de gérer une ville. À la fois le tout gratuit ne sert à rien et on sait bien que les zones bleues, ça date à peu près du papier carbone. Ça ne m'étonne pas d'ailleurs que vous proposiez ça, ça montre à quelle époque vous êtes restés. En même temps le fait d'avoir un stationnement géré par une carte pouvant être une opportunité pour faire des petites courses gratuites, surtout si on veut piétonner la vieille ville, il faut trouver une alternative. La meilleure alternative, c'est effectivement la demi-heure gratuite sur l'ensemble des parcmètres. Donc c'est la proposition que je vous ferai au prochain Conseil.

Là, je vous fais une proposition pour la nuit, et pour la nuit il y a 100 places de disponibles qui sont derrière une barrière fermée. On ouvre la barrière et on ne fait même pas payer les gens qui y rentrent et ça ne lèse pas les personnes qui continuent à avoir leur zone réservée à l'intérieur. Donc je ne vois pas quel

inconvenient il y a, et effectivement s'il y a une panique avec des PV qui sont tombés l'année dernière, au moins cette année il n'y aura pas de panique, il n'y aura pas de PV. Ça devrait vous satisfaire.

M. PIEL

S'il vous plaît, il n'y avait pas de PV puisqu'il y avait eu un accord tacite où on ne verbalisait pas. Ne dites pas qu'il y avait des PV ! C'est vous qui n'aviez pas accepté que les gens soient verbalisés.

M. LEONETTI

Ah ben vous voyez j'étais dans votre sens à cette époque-là !

M. LA SPESA

Ah voilà ! Vous étiez dans notre sens, voilà ! Nous, ce n'est pas ça qu'on dit.

M. LEONETTI

J'ai dit de verbaliser toutes les voitures qui gênaient la circulation, mais de ne pas systématiquement verbaliser les voitures qui étaient en situation illicite compte tenu de la construction du parking.

J'ai constaté que, malheureusement, l'incivilité faisait qu'on était passé de la permissivité à une situation de danger pour la circulation notamment au moment de la rentrée scolaire. Donc j'ai pris les mesures adaptées, comme quoi chaque fois qu'on essaie d'ouvrir et de dire : on lève les sanctions parce qu'on va trouver en face de soi des gens raisonnables, on trouve toujours des gens raisonnables et des gens déraisonnables.

Et là c'est une façon de répondre à la demande sans verbaliser et en toute gratuité. Donc il me semble que l'ensemble des abonnés et du conseil de quartier l'ayant accepté, peut-être que le Conseil pourrait avoir la sagesse d'accepter cette solution adaptée à la nuit.

Alors on reprend : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

6-2 - STATIONNEMENT — TERRAIN COMMUNAL AW 155 — MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT PAYANT

M. LEONETTI

Je veux bien être clair sur le stationnement de ce parking. Ce parking doit rester gratuit. Il sert à la fois aux riverains et sert en relais. Il y aura probablement un aménagement un jour qui se fera sur ce parking puisque c'est une zone à enjeux sur laquelle il faut que nous réfléchissions. Mais en attendant, il est une bonne alternative gratuite pour un certain nombre de gens qui sont en difficultés et qui prennent le train. Par ailleurs, il y a un parking sous Anthéa, le nouveau théâtre. Ce parking, il a pour vocation à être ouvert et, sans être rentable, à être payant parce qu'on ne va pas faire un parking en sous-sol gratuit.

Donc j'ai proposé une ligne tarifaire qui soit la plus attractive possible : la demi-heure gratuite (je parle du parking sous le théâtre), la demi-heure gratuite, un euro pour une heure, deux euros pour deux heures, quatre euros pour huit heures, et soixante euros d'abonnement sur le mois, ce qui fait deux euros par jour.

On va donc avoir une politique tarifaire attractive. Cependant, lorsqu'on aura une manifestation dans le théâtre, je ne souhaite pas me retrouver dans la même situation à l'époque des matches de basket avec l'espace Bunoz et où on vivait une anarchie importante. Là aussi, la municipalité avait essayé de faire en sorte qu'on ne verbalise que les gens qui gênaient le stationnement ou le passage des véhicules ou des piétons et qui mettaient donc en danger les autres.

Donc ce contexte-là, il me semble logique qu'on fasse payer ce parking uniquement les soirs de spectacle. Bien entendu, les gens qui seront déjà dans le parking ne paieront pas, et comme on ne paiera pas à la sortie, ceux qui seront rentrés avant et qui sortiront après, et qui stationneront pour la nuit, les riverains ne seront pas touchés non plus. Mais devant l'afflux possible de véhicules, on se retrouvera avec un stationnement qui sera temporairement, et uniquement temporairement le soir de spectacle, payant pour faire en sorte qu'y ait une organisation de stationnement en sous-sol payant et en surface à un degré moindre puisque nous vous proposons le tarif de trois euros le soir de spectacle.

La Gauche et l'Écologie.

M. LA SPESA

Oui nous sommes d'accord pour que la parcelle passe en tant qu'espace de stationnement, bien évidemment, mais nous ne voterons pas la délibération, car nous sommes totalement opposés au passage payant, ne serait-ce que pendant les soirs de spectacle. En effet, comment admettre qu'après avoir offert le parking de la salle de spectacles à un privé, celui-ci obtienne la mise en payant des places du quartier pour la simple raison qu'il ne faut pas faire de concurrence...

M. LEONETTI

C'est en régie. Sous le théâtre, c'est le bénéficiaire, c'est le théâtre.

On ne l'a pas donné à un privé qui nous a imposé quoi que ce soit. Il y a simplement une gestion publique de l'espace au moment des spectacles mais la tarification maîtrisée, ce sont la CASA et la Ville d'Antibes, et le bénéficiaire, ce sont la CASA et la Ville d'Antibes par l'intermédiaire de la SPL. Donc rectificatif.

M. LA SPESA

Donc, sur le problème de mettre en payant cette parcelle, on ne voit pas l'utilité si ce n'est que ce n'est pour pas faire de l'ombre au parking, quel que soit le gestionnaire.

M. LEONETTI

Parking public, géré par le public.

M. LA SPESA

Au parking quel que soit le gestionnaire. D'ailleurs, on s'interroge même sur comment cette proposition peut-elle être tout à fait légale. Parce que si on extrapole, on peut très bien demander sur un rayon de 2 km qu'on mette des parcmètres tout ça pour que les gens puissent se diriger uniquement sur le parking sous-terrain, et quel que soit l'exploitant du parking sous-terrain.

Donc nous, on pense que vous laissez cette parcelle en tant que stationnement bien évidemment. C'est sûr, cette parcelle, elle va évoluer, elle va avoir d'autres fonctions. On voit vraiment pas du tout l'utilité de cette proposition que vous faites de payant simplement même si c'est, même si ce n'est que 3 euros.

M. LEONETTI

Mais c'est très logique.

M. LA SPESA

Ça n'a aucune logique justement pour nous.

M. LEONETTI

Non, non c'est très logique. Ce que vous dites, c'est que de toute façon le public, c'est-à-dire le contribuable, doit payer et que l'usager doit être gratuit. Quand on a construit le parking, vous étiez le premier, peut-être pas vous, peut-être un de vos voisins, à dire : comment vous avez fait, vous avez fait que 240 places, il fallait en faire 400. Oui ou non ? Oui, oui. Il fallait en faire 400, il fallait payer encore plus. Puis ensuite, il faut faire tout gratuit parce qu'il ne faut surtout pas rentabiliser, le mot est horrible. Sauf que la rentabilité du public, ça existe aussi et que les équilibres financiers, ça existe aussi. Et le fait d'avoir construit un parking sous le théâtre, c'est un investissement qui doit être amorti et doit correspondre justement à l'investissement public. C'est avec de l'argent public qu'on a fait ce parking et c'est avec une administration publique qui le gère. On peut accepter un déficit qui sera probablement de 60 à 80 000 euros par an.

Donc oui, le parking pour ceux qui vont au tennis, pour ceux qui vont à la natation, il reste gratuit à cet endroit-là. S'ils veulent aller dans un espace, soit avoir un abonnement à 60 euros par an, soit payer deux euros pour deux heures ou quatre heures, ils pourront le faire. Mais l'autre sera gratuit.

Par contre, le soir de spectacle, pas de pagaille, on harmonise l'ensemble : il y aura des places gratuites, il y en a, elles seront utilisées par ceux qui les auront utilisées, puis cet endroit-là sera payant. Il ne sera pas

payant pour le riverain parce que le riverain sera arrivé à 7h et comme on fait payer le soir de spectacle à partir de 7h30, le riverain ne sera pas touché. Il touchera simplement les gens qui vont au spectacle.

Je vous ai vu murmurer que vous aviez un déficit dans la culture. Vous avez connu en endroit qui n'est pas déficitaire dans la culture ?

M. LA SPESA

[Intervention inaudible, car hors micro]

M. LEONETTI

Ah bon ?! C'est vrai que ça ne vous pose jamais un problème les déficits.

Donc voilà pourquoi on vous propose ça et vous avez fait une erreur que vous avez corrigée en disant que c'était un parking géré par un privé. C'est un parking payé par le public, géré par le public, avec un minimum d'équilibre financier. En gros, on essaiera quand même d'avoir un petit peu de recettes compte tenu des emplois que l'on va créer et des mobilisations que l'on a effectuées en termes d'investissement.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Quatre. La délibération adoptée **à la majorité par 39 voix POUR sur 45** (2 contre : M. DUJARDIN, M. MOLINE et 4 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme VERCNOCKE).

Départ de Monsieur Georges ROUX – la procuration de Madame Angèle MURATORI s'annule

Présents : 31 / Procurations : 12 / Absents : 6

07-1 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS D'ANTIBES JUAN LES PINS — MESURES PROVISOIRES MENEES PAR LA VILLE POUR LE SOUTIEN DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

M. LEONETTI

Sur ce plan, j'ai demandé, outre les problèmes de stationnement, outre les problèmes d'attractivité, de trouver les moyens de faire en sorte que compte tenu de la situation de crise que traverse notre pays, je constate qu'un certain nombre de commerçants se trouvent devant des difficultés qui je l'espère seront des difficultés temporaires.

La Ville continue à être attractive ; je suppose que le Palais des Congrès va donner une attractivité plus forte à Juan-les-Pins ; je suis persuadé qu'après la saison estivale le parking sous le Pré des Pêcheurs va amener une clientèle supplémentaire ; et je suis bien persuadé aussi que les nouveaux équipements que nous allons mettre en place à la fois vont créer de l'attractivité et de l'emploi.

J'ai cependant demandé à ce qu'on travaille sur un projet qui soit un projet à la fois de dynamique du commerce, et en même temps qui soit, que ces mesures s'appliquent de manière temporaire, en particulier au cœur de la crise. Tout le monde sait très bien que 2013 sera une année particulièrement difficile à traverser pour les collectivités, mais aussi pour l'ensemble des entreprises et en particulier par le petit commerce, et puis en même temps parce que nous avons d'énormes travaux qui continuent à s'effectuer, et en particulier le parking du Pré des Pêcheurs ne sera terminé qu'en octobre ou en novembre.

C'est donc la raison pour laquelle je vous propose un certain nombre de mesures qui sont des mesures d'occupation du domaine public, des mesures de stabilité des impôts et taxes, et des mesures de stationnement qui permettront donc une meilleure attractivité à la fois de nos deux centres touristiques que sont Juan-les-Pins et Antibes, Antibes et en particulier Antibes vieille ville.

Voilà les propositions qui vous sont faites.

Intervention de la Gauche et l'Écologie, le PS et les Verts.

M. PIEL

Monsieur le Maire, dans ce rapport, vous évoquez, y compris faire le lien avec le rapport précédent, la salle de spectacles , comme vous venez de le faire avec le Palais des Congrès et la salle de sports en disant que ce sont les locomotives qui vont donc dans cette période de crise maintenir l'activité économique, et comme vous venez de le dire d'ailleurs, y compris la développer.

Sur la salle de spectacles, on peut se féliciter que là l'assistance à maîtrise d'œuvre a bien fait son travail puisque c'est quand même un chantier où on a réussi à construire un restaurant sans cuisine. Je referme la parenthèse.

Vous voyez comme quoi on a de la suite dans les idées depuis les arrêtés de tout à l'heure !

M. LEONETTI

C'est faux ! C'est faux.

M. PIEL

Ah c'est faux ? Ah bon ! Sans cuisine et sans monte-charge en plus !

M. LEONETTI

C'est faux.

M. PIEL

Ah c'est faux ? Ils y sont ?

M. LEONETTI

Oui.

M. PIEL

Ah c'est nouveau ! C'est très bien. Ce sont des avenants qui sont rajoutés au fur et à mesure.

M. LEONETTI

Ce n'est pas un avenant. C'est comme ça.

M. PIEL

Ah c'est comme ça ? D'accord...

M. LEONETTI

C'est justement parce qu'il y a une étude et que c'est comme ça.

M. PIEL

D'accord.

M. LEONETTI

Il y a même eu un candidat qui a...

M. PIEL

...qui a dit qu'il ne pouvait pas faire de restaurant !

M. LEONETTI

Il y en a un qui a dit qu'il ne pouvait pas et il y en a un qui a dit qu'il pouvait. Il n'a pas été écarté pour ça.

M. PIEL

On va manger froid. D'accord.

Ceci dit, vos propositions de ce rapport, et je pensais que M. PERUGINI allait le présenter, vous voyez, moi je ne suis pas comme M. PAUGET, j'excuse le fait que M. PERUGINI ne soit pas en séance. Mais comme

on en a déjà discuté, j'aurais aimé qu'on puisse avoir un échange avec lui. Bon pour l'instant, moi je trouve que ces propositions sont insuffisantes.

Contrairement à ce que vous dites, on n'est pas dans un endroit préservé de la crise ici à Antibes. Non. Ces propositions font l'impasse sur toutes les actions qui pourraient être activées dans ce qu'on appelle le FISAC, que ce soit en vieille ville, à Juan-les-Pins ou y compris dans le centre d'Antibes puisque il y a trois FISAC sur cette ville.

Cela fait des mois que ce mot a disparu pour les Antibois. Pourtant, le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et les commerces est bien un fonds qui est utilisé dans les endroits où les travaux, par exemple occasionnent le fait que les commerces travaillent moins et d'autres dispositifs de ce genre que l'on peut actionner.

Aujourd'hui, dans cette ville, contrairement à ce que vous dites, au niveau du commerce et de l'artisanat, le marasme le dispute à la morosité. Il suffit de parcourir les rues d'Antibes, d'écouter les commerçants, de discuter avec eux, pour prendre conscience des difficultés qu'ils ont. Et les difficultés évidemment ne sont pas le fait que des travaux, mais les difficultés sont liées aussi à la situation nationale et internationale, mais les travaux ont rajouté. Et donc c'est un autre niveau de réponses qu'il y a, dont on a besoin.

Alors les travaux, mais aussi l'absence d'animation. Et ce n'est pas « Pain, Amour et Chocolat » qui de l'avis même des commerçants, en tous les cas de la grande majorité des commerçants, n'apporte pas l'animation nécessaire, et n'a pas apporté l'animation nécessaire, en tout cas pendant le week-end où ça s'est déroulé.

Donc on est bien pour ces commerçants, pour ces artisans dans la multiplication des contraintes. Il y a une enseigne, effectivement, qui se développe dans notre Commune. Il suffit de regarder les vitrines pour le constater. Alors cette année cette enseigne évidemment se décline de plusieurs manières : ça peut être « à vendre » ; ça peut être « bail à céder » ; ça peut être « liquidation avant fermeture ».

Alors nous vous demandons de réunir les différents FISAC de la Commune, de pratiquer une véritable concertation, et c'est la discussion que j'avais eue avec M. PERUGINI, avec les commerçants, avec les artisans. Pas la concertation par exemple qui a permis l'augmentation des tarifs d'occupation du domaine public qui s'est passée là en début d'année. Non, une véritable concertation où enfin vous tiendrez compte de leurs propositions.

Cela nous semble urgent parce qu'aujourd'hui, au-delà des commerçants et des artisans, il y a aussi des salariés dans ces boutiques, dans ces petits commerces, et aujourd'hui ces gens-là, cette corporation-là, souffrent.

M. LEONETTI

C'est la première fois que les commerçants prendraient un communiste pour être leur porte-parole ! Et en tout cas, moi je les rencontre depuis longtemps. Je rencontre les artisans depuis longtemps, et justement c'est après les avoir rencontrés et après avoir essayé de trouver avec eux des solutions à la crise qui frappe l'ensemble du pays, et en même temps à la situation ponctuelle sur Antibes, qui est qu'il y a un certain nombre de travaux qu'ils ont sollicités parce que quand même le parking du Pré des Pêcheurs, rappelons que c'est à la demande de l'ensemble des artisans et des commerçants du vieil Antibes que ça a été effectué, et que personne aujourd'hui n'en conteste l'utilité, et que personne ne conteste non plus à Juan-les-Pins l'utilité de faire un Palais des Congrès. Amenez-moi un collectif de commerçants et d'artisans qui disent qui ne fallait pas faire ces deux chantiers ! Il fallait les faire.

Maintenant, nous sommes dans une crise et le gouvernement actuel a aggravé la crise par la crise, et a fait en sorte que 2013 sera une année noire pour les collectivités territoriales qui auront moins d'argent, mais pour aussi l'ensemble de nos concitoyens et des entreprises qui auront plus d'impôts.

Dans ce contexte, comment alléger la charge des commerçants et faire en sorte qu'ils s'en sortent mieux dans une ville qui continue à être attractive, aussi bien sur le site de Juan-les-Pins que sur le site d'Antibes ?

On va mettre à part le problème du stationnement sur lequel, je m'y suis engagé, nous sommes en train d'affiner avec les services, et sans bureau d'études, pour savoir comment on peut trouver des méthodes avec la demi-heure gratuite du stationnement sur l'ensemble des zones de parc-mètre tout en poursuivant une politique de piétonisation à la fois sur Antibes et sur Juan-les-Pins.

C'est la prochaine délibération. Elle sera élaborée et on en discutera.

Aujourd'hui ce que nous vous proposons, c'est d'abord de dire : l'accès est quelquefois difficile. Pour que l'accès soit moins difficile, et bien on va faire en sorte par exemple, et ça devrait vous satisfaire, qu'on élargisse les horaires de la navette gratuite qui vient desservir un parking gratuit. Et de jour comme de nuit ! Et si par malheur, comme la navette n'est gratuite que si on a pris le quartier coûte 5 euros pour plusieurs années, eh bien si on paie l'euro, on rembourse l'euro du ticket qui a été utilisé. Donc la navette est gratuite, le parking est gratuit, et la navette va en période estivale jusqu'à un horaire de 23h, ou 22h50 plus exactement, puisque après 22h50, quand on a fait les tests, on a zéro personne transportée. Donc il y a un moment où c'est inutile de faire tourner une navette qui n'a pas d'utilité.

Le deuxième point, c'est de réactiver les FISAC. Il y en a un qui est fini, c'est celui du centre-ville, et il continue sur sa lancée avec diverses manifestations aidées par la Ville d'Antibes et supportées par la Ville d'Antibes.

Aujourd'hui, comme on va rapatrier un certain nombre de manifestations sur Juan-les-Pins, on les anticipe et à partir du mois de septembre on aura, et même à partir du mois de juin puisque il y a l'exposition jazz, on va déployer toute une série d'animations sur Juan-les-Pins, d'une part qui étaient parties parce qu'il y avait plus de Palais des Congrès, et d'autre part qui vont se rajouter ou s'intensifier dans le cadre de cette animation.

Sur l'ensemble de la vieille ville, il est assez clair qu'il y a une stratégie qui se met en place qui est une piétonisation phase 1 de la vieille ville. Cette piétonisation de la vieille ville, elle passe par une rénovation de la vieille ville qui passe par le plan FISAC qui va faire en sorte que, effectivement il y a le parking sur la place Nationale qui va disparaître, un kiosque qui va se mettre à sa place, et des animations qui vont exister.

L'animation « Pain et chocolat » que vous semblez dénigrer, elle est portée par l'ensemble des commerçants. Ils ont été réticents il y a dix ans, mais aujourd'hui, ils considèrent non pas qu'il faut la laisser aux portes de la ville, mais qu'il faut la faire rentrer à l'intérieur de la vieille ville. Et c'est en concertation avec les commerçants, que cette manifestation a été montée et augmentée. Elle était avant un samedi, dimanche. Elle démarre maintenant à partir du jeudi et dure jusqu'au dimanche. Et on fait une semaine italienne. Donc on peut toujours trouver quelqu'un qui dit : « moi ça ne m'a pas rapporté suffisamment », mais en tout cas c'est la Ville qui le porte dans le cadre d'une concertation, dans le cadre d'un projet partagé et qui fait en sorte qu'à partir du moment où la place Nationale devient piétonne, bien évidemment il y a un certain nombre d'animations qui peuvent agrémenter, à travers du FISAC, l'ensemble de l'espace.

Enfin, et vous avez raison, on n'avait jamais imaginé qu'on aurait une aggravation de la crise en 2013, et probablement en 2014, de l'ampleur de ce que l'on rencontre. Bon et bien ça veut dire que j'ai pris l'engagement que les taxes qui sont en vigueur en 2013 ne bougeraient plus parce qu'on ne peut pas donner des perspectives sans qu'il y ait une stabilisation de l'ensemble des taxes de voirie ou des taxes d'occupation du domaine public.

Voilà les mesures qu'on a montées avec les commerçants. On ne les a pas montées contre eux ; on a monté avec, avec ceux de Juan-les-Pins avec qui on a concerté ; avec ceux d'Antibes et du centre-ville, et puis avec l'ensemble des représentants de l'hôtellerie, du tourisme, de la restauration, et de l'ensemble des personnes qui ont à y connaître, y compris avec la Chambre de commerce.

Donc c'est ce que je vous propose aujourd'hui. Bien sûr qu'il y a des mesures, que ces mesures sont en grande partie temporaires, y compris l'occupation du domaine public sur lequel je veux qu'il n'y ait qu'un critère : la sécurité. Et que s'il y a des gens qui sont en grande difficulté pour passer la période qui vient, qui est en train de se dérouler, et qui peuvent avoir trois chaises de plus sur une terrasse, et que ça ne gêne pas en termes de sécurité, je suis volontaire pour le faire au moins de manière transitoire.

Sur ce sujet, je l'ai dit tout à l'heure à la majorité, mais je peux le dire publiquement : il y a 4 ou 5 personnes dans la Ville d'Antibes qui sont des commerçants qui occupent illégalement et de manière répétée le domaine public. Ils doivent être sanctionnés.

En revanche, dans le contexte dans lequel on se trouve, est-ce qu'il est nécessaire et indispensable de sanctionner la chaise qui dépasse de 50 cm de l'espace qui est octroyé s'il ne gêne pas la circulation et s'il ne gêne pas en termes de sécurité l'accès des pompiers ou des secours ?

Eh bien moi, je dis que nous sommes dans une situation de crise. Il faut qu'on apporte une série de réponses à cette crise. Dans la série de réponses, il y a le parking gratuit de Saint Roch pour ceux qui travaillent la nuit ; il y a la demi-heure gratuite qu'on proposera la semaine prochaine ; il y a le gel des taxes au niveau de 2013 ; il y a la navette gratuite qui s'étend dans la journée et la nuit et qui est gratuite de jour comme de nuit à partir d'un parking gratuit ; et c'est en même temps l'ensemble des animations qui sont portées par le FISAC qui augmentent à la fois sur la vieille ville et sur Juan-les-Pins, dans une période dans laquelle on continue à avoir une certaine attractivité, en tout cas sur les grandes manifestations, par exemple le Festival de jazz.

Voilà l'objectif.

Après si vous avez d'autres idées, M. PIEL, mettez-les. Moi, je suis ouvert à ce qu'y ait d'autres propositions. Je vous fais celle-là, et lors du prochain Conseil, on débattrait de la demi-heure gratuite sur l'ensemble des parcmètres, avec la possibilité peut-être d'abonnement aux parcmètres, je pense qu'on peut essayer aussi de trouver des solutions innovantes sur ce sujet, et puis si vous avez des propositions pour faire en sorte qu'on allège la crise sur ceux qui créent des forces vives, qui créent de l'emploi, et qui sont une partie de notre économie parce que c'est l'activité touristique, je suis preneur. Voilà.

M. PIEL

Sur ce que vous venez de dire par rapport à l'occupation du domaine public, on en a parlé avec M. PERUGINI, mais il me semble qu'il y aurait la place d'organiser une réunion avant la saison, pour ne pas justement que ce soit un déplacement de 50 cm.

M. LEONETTI

C'est ce que je propose M. PIEL.

M. PIEL

Ah ben alors écoutez.

M. LEONETTI

Je propose qu'on ait une réunion pour qu'on élargisse l'occupation du domaine public quand c'est possible...

M. PIEL

Non, non, d'accord !

M. LEONETTI

...et quand ça ne met pas en insécurité. Je ne veux pas que ce soit à l'appréciation.

Je veux que ce soit défini, et que ce soit défini pour cette année, et si l'année prochaine on sort de la crise, eh bien on reviendra avec un espace plus légitime. Mais dans cette année, il faut aider un certain nombre de commerces, et en particulier de restaurants, qui sont à la limite du dépôt de bilan. Voilà. Et puis ça existe le dépôt de bilan, la preuve c'est que le plagiste qui devait faire les travaux se trouve dans une situation où il ne peut pas les faire. On peut se réjouir qu'il y ait une plage publique supplémentaire, on peut aussi considérer que c'est un commerce qui vient de fermer.

Donc essayons d'empêcher les commerces de fermer, et ceux qui veulent travailler, aidons-les à travailler.

M. PIEL

Il y aura cette réunion alors ?

M. LEONETTI

Oui il y aura cette réunion.

Je vous y invite M. PIEL si vous voulez.

M. PIEL

Comment ?

M. LEONETTI

Je vous y invite.

M. PIEL

Ah mais j'y serai !

M. LEONETTI

Parce que moi je l'ai prévue avec les commerçants pour qu'on regarde point par point dans tous les endroits touristiques et essentiels, comment on peut faire en sorte d'utiliser au mieux le domaine public. Ce n'est pas l'utilisation du domaine public gratuite que je propose.

M. PIEL

Non, non, non ! On a compris.

M. LEONETTI

C'est une occupation raisonnable du domaine public qui ne soit pas restrictive dans une période dans laquelle il faut une aide. L'aide, c'est stationnement ; le parking privé ; la navette gratuite ; le parking de dissuasion ; la demi-heure gratuite ; c'est l'animation, le FISAC ; c'est le gel des taxes à hauteur de 2013 pour les années à venir ; et c'est en même temps de trouver une occupation du domaine public.

Si on déploie l'ensemble de ce dispositif, on doit quand même essayer d'avoir comme deuxième vision qu'on augmente aussi l'emploi parce que le but c'est quand même aussi l'emploi, qu'on inverse la courbe du chômage il me semble, avant la fin de 2013. En tout cas dans cette ville.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Nous souhaitons participer aussi à cette réunion qui sera organisée.

M. LEONETTI

Il y aura une réunion d'occupation du domaine public, une Commission. Dans cette Commission...

Mme MURATORE

On y est, oui.

M. LEONETTI

... j'ai demandé à ce que non pas de manière aléatoire, mais de manière raisonnable et raisonnée — Bernard est ici, Francis PERUGINI est bien sûr en accord avec cette proposition —, qu'on réfléchisse à l'occupation du domaine public Juan-les-Pins, zone touristique, et de dire clairement à l'ensemble des commerçants que c'est quelque chose qui est temporaire et qui n'est pas un droit acquis, c'est pour passer une période difficile.

Si l'année prochaine on est encore dans une période difficile, et bien peut-être qu'on sera amenés à reprendre, ceux qui seront là reprendront les mêmes décisions. Mais aujourd'hui, je pense que c'est un signal positif qu'il faut envoyer aux gens qui sont en difficulté, qui ont envie de travailler et qui sont en grande difficulté à cause de la crise économique qu'on subit.

Mme MURATORE

Alors je reprends. Donc nous constatons que vous prenez enfin la mesure des difficultés rencontrées par les commerçants de la Ville. Mais une plus grande concertation et prise en compte des problèmes aurait été nécessaire.

Alors en ce qui concerne vos propositions : la navette. Depuis l'ouverture du chantier du parking du Pré aux Pêcheurs, celle-ci ne dessert plus la ville. Les commerçants vous ont interpellé à plusieurs reprises sur le circuit de la navette. L'aménagement horaire que vous proposez ne suffit pas. Il est indispensable de revoir le circuit de cette navette afin de desservir les commerces de la ville et le marché provençal.

La question a été posée plusieurs fois aux services ; à chaque fois, il est répondu que cela sera examiné lorsque le parking sera terminé. Mais c'est maintenant, pendant les travaux, que le circuit doit être revu.

Alors vous admettez enfin que la navette n'est pas gratuite et pour une famille qui souhaite se rendre en centre-ville, la note est très élevée et dissuasive. Une tarification différente parking/navette comme dans de nombreuses villes doit être étudiée. Le remboursement par les commerçants est une première étape qui risque de coûter cher à l'Office de tourisme, ça veut dire que ça marche bien si ça coûte cher.

La signalétique, elle aurait été adaptée... Celle-ci ne se voit pas encore. La palissade du chantier du Pré aux Pêcheurs fait plus la publicité de Quick Park que des commerces qui sont derrière. Les commerçants.... si, faites le tour de la palissade !

Il y a la Ville et puis après c'est tout. Il y a Quick Park sur les ¾ de la palissade !

M. LEONETTI

Il y a les remparts, il y a le musée Picasso, il y a le marché provençal.

Mme MURATORE

Et il y a Quick Park sur les ¾ de la palissade !

M. LEONETTI

Ben oui, c'est eux qui ont payé quand même !

Mme MURATORE

Alors les commerçants formulent un certain nombre de demandes. Certaines ne coûtent pas cher à mettre en place. Il aurait été nécessaire de les examiner et d'y répondre. Une question : qu'en est-il du FISAC de la vieille ville ? Des actions préventives auraient dû être menées dans ce cadre. Merci.

M. LEONETTI

Alors sur le circuit de la navette : je suis fermement opposé à ce que la navette mette 20 minutes pour parcourir l'ensemble de la vieille ville. On est dans une période dans laquelle on a d'énormes difficultés d'accéder à la vieille ville à cause du chantier. Ça veut dire qu'on prend les gens au parking et on les amène à la Porte Marine. Voilà, à la Porte Marine ! Après, ils ne font pas un circuit touristique de visite des remparts. Et c'est pour ça que je dis qu'ultérieurement, moi je veux bien qu'on réfléchisse à une navette qui a un caractère touristique, mais aujourd'hui l'important c'est que les gens qui se mettent dans un parking, ils aient à leur disposition une navette gratuite.

Le deuxième point, et vous l'avez noté, c'est, vous n'allez pas le répéter sur les toits, mais qui a une navette gratuite sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération ? il n'y a qu'une Ville qui en a. Voilà. Elle en a 4 en plus. Donc peut-être que dans ce contexte-là, et alors que les transports en commun n'ont pas un but touristique, mais un but de transport de voyageurs, il est logique d'essayer de trouver des formules dans lequel on allie à la fois le transport des personnes et en même temps l'attractivité touristique avec un accord qui est un accord là aussi temporaire.

Pour les Antibois, je rappelle qu'il suffit d'aller acheter une carte à 5 euros pour 5 ans. 5 euros pour 5 ans pour avoir la gratuité sur la ligne 100 et sur l'ensemble des navettes.

Bon, je veux bien que tout ça soit très compliqué, mais enfin ça se fait en une demi-heure, donc vis-à-vis des Antibois, ça ne pose pas un problème. Le seul problème que ça pose, et vous avez raison, c'est vis-à-vis des touristes : s'ils arrivent à quatre, ils ne vont pas payer 4 euros à l'aller et 4 euros au retour, et donc s'ils paient 4 euros à l'aller et au retour, ils sont remboursés. Voilà ! C'est une mesure positive.

Troisième point : sur ce que demandent les commerçants. Moi je traduis ici ce qu'ils ont demandé et qui me paraît raisonnable. Ils demandent autre chose aussi, ils demandent de la sécurité. Voilà, ils demandent de la sécurité sur l'ensemble de la vieille ville et de Juan-les-Pins. Et si l'insécurité a augmenté de 10 % depuis l'été dernier, vous n'allez pas me dire que c'est la faute à la Ville qui l'a fait baisser pendant dix ans. Donc ça aussi le commerçant le demande.

Donc essayer d'influer aussi sur l'action que peuvent avoir les décisionnaires en matière de décisions de justice pour faire en sorte qu'elles s'appliquent, et qu'on fasse en sorte que la force reste à la loi et au droit.

Et puis enfin, sur les FISAC : ils existent et ils sont animés. On peut en témoigner, et ils continuent à évoluer et en concertation.

Donc si vous avez une proposition à faire, en dehors du domaine public qui sera discuté en Commission des affaires économiques pour définir les extensions raisonnables de l'occupation du domaine public pour pallier la situation de crise que nous traversons avec les chantiers que nous avons mis en place pour un renouveau économique.

Si vous avez des propositions à faire, je suis preneur. Je répète celles que je vous propose : je vous propose la navette gratuite ou remboursée ; le parking gratuit qu'on appelle « Fort Carré » ou Bouygues ; je vous propose les 100 places supplémentaires sur le parking Saint Roch la nuit ; je vous propose une occupation du domaine public élargie et raisonnable pendant la période estivale ; je vous propose le gel des taxes tels qu'ils sont au niveau de 2013 pour les années à venir, avec un engagement qui va jusqu'à ce qu'on peut voilà ! En tout cas qui aura, une stabilité dans ce domaine, et enfin faire en sorte que ce soit organisé avec une sécurité de l'espace accrue, en particulier en situation, en début de soirée et en début de nuit.

Voilà la proposition que nous faisons ici. Si on est d'accord, et j'espère qu'on peut l'être sur ce genre de choses, eh bien on l'accompagne. Mais ne dites pas, Madame, que je prends en considération maintenant la situation aggravée. Je prends en compte la situation que le gouvernement a largement aggravée dans l'année 2013. Parce que l'insécurité : + 10 % à la fin 2012, ce n'est pas moi qui l'ai inventée, et l'augmentation du chômage tel qu'il est aujourd'hui et sur la Ville d'Antibes, ce n'est pas non plus moi qui l'ai inventée.

La situation dramatique que connaissent les commerçants depuis quelques mois, ce n'est pas moi non plus qui ai augmenté les impôts et les taxes vis-à-vis des commerçants. Ils ont à Antibes, et ils le savent, des taxes qui sont plutôt inférieures à celles qu'ils peuvent subir dans d'autres communes.

Alors sur ce sujet, et en répétant bien les engagements que nous prenons, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération adoptée **à l'unanimité**.

08-1 - POLITIQUE DECHETS — PROPETE — COOPERATION RENFORCEE VILLE D'ANTIBES / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS — CONVENTION CADRE — AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme PUGNAIRE

Merci Monsieur le Maire. Vous savez, chers collègues, que la Ville d'Antibes a transféré la compétence opérationnelle de collecte et traitement des déchets ménagers à la Communauté d'agglomération, mais elle a conservé l'élaboration du règlement de collecte ainsi que la propreté urbaine et celle du littoral.

Les services de ces deux entités collaborent déjà sur le terrain, notamment pour le signalement des dépôts sauvages et le fonctionnement des opérations en saison estivale. Profitant de ce schéma de mutualisation en cours d'étude, ils se rapprochent pour amplifier leur collaboration, et des axes d'amélioration ont ainsi été identifiés sur la base d'un diagnostic fonctionnel et opérationnel. Ils se traduisent par des actions à mettre en

œuvre. Et ce schéma de mutualisation a souhaité formaliser par une convention de coopération renforcée. Cette convention fixe les obligations de chacun sur les actions existantes à pérenniser, et à des actions nouvelles à mettre en place, et un comité de suivi pour les évaluer et en proposer d'autres dans un souci d'amélioration continue du service rendu.

Parallèlement, les indicateurs objectifs de propreté mis en place pour mesurer la qualité du service sur le terrain, dans le cadre de notre adhésion à l' « Association des villes pour la propreté urbaine » alimenteront cette évaluation.

Pour l'essentiel, les actions existantes visent à mieux s'organiser pour enlever les dépôts sauvages et les déchets issus d'événements climatiques ou manifestations ou encore à rationaliser la gestion des points d'apport volontaire, assurer une meilleure coordination des tournées collecte et de propreté, étudier la possibilité de mettre ponctuellement à disposition de l'autre entité du matériel et du personnel, rechercher un centre commun de regroupement des déchets pour générer des économies de transport. Elle concerne aussi l'étude d'un règlement de collecte de portée communautaire ou encore la vérification des lieux de dépôt des bacs au niveau du permis de construire.

Donc nous vous proposons d'adopter une convention de coopération renforcée dans les domaines de la propreté et de la collecte des déchets entre la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette présente convention et tous les actes y étant associés. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Alors la Gauche et l'Écologie. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui c'est une délibération assez similaire à celle au sujet de la politique de la jeunesse. Vous souhaitez aller aussi vers une mutualisation des services collecte de la CASA avec les services propreté de la Ville. Dans quel but ? Renforcement du service public ? Je n'en suis pas sûre. Éventuel transfert de compétences ? Peut-être. Dogme de la réduction d'emplois publics vers une nouvelle, avec une nouvelle RGPP qui ne dit pas son nom ? Sûrement.

Alors même chose que précédemment : nous ne faisons pas une confiance aveugle à ce genre de convention.

M. LEONETTI

Non, mais il n'y a pas d'aveuglement. Simplement, lorsque la Ville d'Antibes gérait les déchets, ce n'est pas si vieux, et qu'en en même temps elle traitait la propreté de la Ville, il y avait une coopération renforcée. On sait comment ça marche. À partir du moment où c'est deux entités qui fonctionnent, elles peuvent avoir tendance à considérer que ce n'est pas l'un à le faire, que c'est à l'autre à le faire. Donc le fait de rapprocher ces services est une meilleure utilisation du service public. Regardez par exemple les tubes sacs, s déchets ou propreté ?

La brigade d'intervention rapide qui ramasse 1,4 tonne de déchets par jour, en tournant en permanence sur le secteur de Juan-les-Pins et d'Antibes en période estivale, déchets propreté ?

Donc on voit bien qu'on a intérêt à travailler ensemble sur ces sujets parce qu'il y a un espace dans lequel on ne peut pas considérer que ce qui est mis à côté de la poubelle, c'est de la propreté et ce qui est mis dans la poubelle, ce sont des déchets. Et en même temps, Mme PUGNAIRE a raison, c'est une utilisation commune du matériel qui peut être utilisé par l'un et par l'autre.

Si on peut dépenser moins en faisant aussi bien, ou mieux, est-ce que c'est quelque chose dont il faut absolument se méfier ? Je ne crois pas quand même. Vous êtes d'accord avec moi au moins sur cette proposition ? C'est une coopération qui, au passage, a permis quand même sur le ramassage des ordures ménagères, à passer en horaires de nuit, afin de mettre en place une gestion des tournées. Mieux, aujourd'hui, le dialogue qu'on a de confiance avec les syndicats fait même qu'il y a des GPS embarqués, et

on sait exactement à quelle heure on peut passer à tel endroit ou à tel endroit pour optimiser le ramassage des ordures ménagères.

Et je vais vous proposer, en tout cas à la Communauté d'agglomération, mais ça a une incidence sur la Ville d'Antibes, qu'on passe, dans les zones pavillonnaires de, celles qui sont ramassées la nuit, qu'on passe de 6 ramassages à 5 ramassages. Ça veut dire que si on arrive à faire ça, après avoir fait les efforts de gestion antérieurs, on rediminue de 0,2 point la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a diminué de 0,2 point : elle est passée à 9,7. Si nous faisons ça sur Antibes et que nous réussissons cette expérience, qui n'est pas très compliquée parce que franchement le pavillonnaire où on ramasse trois fois par semaine, c'est le plus fréquent. Nous on ramasse six fois par semaine. On va passer à 5 fois par semaine avec une sur la collecte sélective. Et si on arrive à faire ça, on optimise nos tournées et on passe à une TOM qui reperd 0,2 point et qui passe à 9,5 et qui sera la plus basse du Département.

Je prends un autre exemple : quand on fait un ramassage du verre chez les commerçants et qu'on arrive à obtenir une augmentation qui est multipliée par dix du verre ramassé, c'est aussi de la coopération entre la Ville d'Antibes, les commerçants de la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération. Donc qu'il y ait mutualisation et coopération, ce n'est pas forcément le diable et le capitalisme qui s'introduit subrepticement à l'intérieur du service public. C'est au contraire une meilleure capacité à répondre à un service public de qualité tout en préservant les salariés. Parce que si on fait une collecte de nuit de moins, on peut mieux harmoniser le travail des équipes et faire en sorte que les deux jours consécutifs de congés puissent être donnés à tout le monde.

Bon j'espère vous avoir convaincus, j'en suis sûr. Mais, comme le disait Edgar Faure, un bon discours a quelquefois fait changer mon avis, jamais mon vote. Donc j'espère que vous n'allez pas considérer qu'Edgar Faure, cet affreux radical de droite, avait raison.

M. PIEL

[Intervention inaudible, car hors micro]

M. LEONETTI

Alors 3 contre. Abstention ? Je vous remercie. La délibération adoptée **à la majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

*Départ de Madame Françoise THOMEL – la procuration de Monsieur André PADOVANI s'annule –
Procuration à Madame Anne – Marie BOUSQUET
Présents : 31 / Absents : 12 / Absents : 7*

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF — REDEVANCE POUR REJET DES EAUX DE RABATTEMENT DE NAPPE DANS LE RESEAU D'EAUX USEES — CONVENTION CADRE D'AUTORISATION TEMPORAIRE —
AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHIALVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 18 février 2011, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour les chantiers de construction déversant en période estivale des eaux de rabattement de nappe dans le réseau des eaux usées supportent intégralement le surcoût financier d'exploitation généré par ces rejets, appliquant les redevances perçues normalement par la collecte et l'épuration des eaux usées. La perception de ces redevances auprès des constructeurs était réalisée jusqu'en 2012 par notre délégataire « Veolia Eau » grâce à la signature d'une convention de rejets fixant pour chaque chantier l'assiette du volume d'eaux de ravalement autorisé et contrôlé par les services de l'assainissement.

Pour être en adéquation avec le nouveau contrat de délégation du service public de traitement des eaux usées, il vous est demandé de décider que la perception de ces redevances serait à compter du premier janvier 2013, réalisée directement par la Commune et que le changement de structure tarifaire instauré par

le Conseil municipal du 5 avril 2012 soit en deux tranches en fonction des volumes collectés et épurés, alors soit d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ces usagers temporaires une convention permettant de mettre à la charge le versement de cette redevance selon ces nouvelles modalités.

M. LEONETTI

Merci. Madame DUMAS.

Mme DUMAS

C'est juste une petite question pour compléter cette délibération : pourquoi se satisfaire de cette mesure qui apparemment fait ses preuves au sujet de la prévention de pollution des eaux de baignade pour la seule période estivale ? Je crois qu'il ne faut pas hésiter à prévenir aussi les pollutions toute l'année.

M. LEONETTI

Je suis assez d'accord Trente secondes d'interruption de séance.

Écoutez, moi je prends l'amendement de Mme DUMAS qui éveille mon attention. J'avais l'impression que c'était toute l'année. Donc vous avez raison. Bien sûr que le risque dans les eaux de baignade, c'est pendant la période estivale, mais moi je pense que ça doit être, ça doit être...

M. CHIALVA

C'est toute l'année maintenant Monsieur.

M. LEONETTI

Ah bon ? Non, c'est toute l'année. Amendement DUMAS, toute l'année, accepté par le Président de séance, si vous le voulez bien. Donc moi je propose effectivement que soit toute l'année, parce qu'on n'a pas une période où on pollue et une période où on ne pollue pas. On est d'accord. Puis on se baigne toute l'année dans cette ville !

Donc Mme. DUMAS, on ajoute que c'est tout le long de l'année et cette modification étant effectuée, je vous propose le vote.

Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

29-1 - MUSEE PICASSO — EDITION DE CARTES POSTALES A L'OCCASION DE L'EXPOSITION « JEAN-CHARLES BLAIS » — EDITION ET MISE EN VENTE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE — FIXATION DES MODALITES

M. DAHAN

Oui Monsieur le Maire et chers collègues, l'inauguration aura lieu samedi à 17h30 au musée Picasso. Il s'agit là simplement d'une édition de cartes postales à l'occasion de cette exposition et il y a en fait huit sujets de cartes postales pour un coût total de 764,48 euros avec des recettes provisionnelles de 2 880 euros. Donc il vous est demandé d'approuver les modalités d'édition et de cession de la revente de ces articles.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée **à l'unanimité.** Et félicitations à Yves DAHAN.

38-1 - ENVIRONNEMENT — GESTION DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE — CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR — AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Les prairies humides de La Brague n'ont plus de secrets pour vous.

M. GILLI

Monsieur le Maire, chers collègues, non, donc on va clore ce Conseil municipal par une petite balade du côté des quartiers Est d'Antibes Juan-les-Pins. Ces prairies humides, vous les connaissez, elles ont fait l'objet d'une délibération il y a bientôt un an. Cette délibération concernait la coacquisition avec le Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette coacquisition a été signée à la fin de l'année dernière et je vous propose aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour la gestion de la prairie humide de La Brague, copropriété de la Commune et du Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de tout partenaire financier (État, Région, Département notamment) et à signer les actes y afférent. Merci beaucoup.

M. LEONETTI

Bravo ! Personne n'est contre ni s'abstient. Et les prairies humides retiennent l'unanimité du Conseil municipal. La délibération adoptée **à l'unanimité**.

Merci à tous. On est toujours au mois de mars. Le prochain Conseil devrait avoir lieu le 12 avril.

Si vous avez des suggestions sur le parcmètre et la demi-heure gratuite, les abonnements, vous êtes bienvenus parce que la délibération n'est pas finalisée.

La séance est levée à 18h22.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI